



OBSERVATOIRE

L'INSERTION PAR L'AGRICULTURE URBAINE EN ÎLE-DE-FRANCE

Troisième édition - 2025

Données 2024



SOMMAIRE

ÉDITO	5
CHANTIER ÉCOLE ÎLE-DE-FRANCE	6
CULTIVONS LA VILLE	6
DÉFINITIONS	7
L'Insertion par l'Activité Économique (IAE)	7
Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)	7
L'agriculture urbaine, une définition difficile	8
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	9
Le contexte agricole francilien	9
L'agriculture urbaine en Île-de-France	9
L'insertion par l'agriculture	10
L'agriculture urbaine, un levier pour l'insertion ?	10
L'OBSERVATOIRE CULTIVONS LA VILLE	11
Les objectifs	11
Le périmètre	11
La méthodologie	11
LES CHIFFRES CLÉS 2024	11
LES CHANTIERS D'INSERTION DE LA FILIÈRE AGRICOLE	13
Présence des ACI agricoles dans les départements franciliens	13
Les ACI agissent dans les quartiers de la politique de la ville (QPV)	13
Conventionnement et statut juridique	14
Les conventions collectives	14
Les régimes de sécurité sociale	15
Les agréments administratifs	15
Les réseaux d'affiliation	15
LES SALARIÉS DES CHANTIERS D'INSERTION DE LA FILIÈRE AGRICOLE	17
Un accompagnement double	17
Les métiers en insertion	17
Le contrat d'insertion	18
Les « publics cibles »	18
Les sorties dynamiques	18
Les salariés en parcours d'insertion	18
DES CHANTIERS D'INSERTION ANCRÉS DANS LA PRODUCTION AGRICOLE	20
Les activités des ACI de la filière agricole	20
Les contextes d'implantation	21
Porteurs de projets	21
Urbain ou rural ?	21
Propriétaires du terrain	22
Les durées des baux	22
Les surfaces cultivées	22
Agriculture conventionnelle ou biologique ?	23
Mécanisation et irrigation	24
Commercialisation de la production : les principaux types de clients	25

Les modes de distribution _____	26
Organisme de formation _____	27
Le développement de compétences et la FEST _____	28
DÉBOUCHÉS VERS LE MONDE AGRICOLE _____	29
Les formations _____	29
Quels sont les secteurs d'activité en sortie de parcours ? _____	29
LES MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES ACI _____	31
Quels modèles économiques des ACI en agriculture urbaine ? _____	31
Le financement des ACI _____	33
Les partenaires financiers _____	33
Les partenaires sociaux _____	33
Les partenaires techniques _____	34
ANNUAIRE DES ACTEURS _____	35
CARTE DES ACI FRANCILIENS _____	36
REMERCIEMENTS _____	67
LEXIQUE _____	68
RESSOURCES ET BIBLIOGRAPHIE _____	71

ÉDITO

Le contexte politico-économique que nous vivons actuellement n'est pas rassurant pour l'avenir de l'Insertion par l'Activité Economique. Gel des conventionnements d'Atelier et Chantier d'Insertion, baisse des financements, difficultés pour obtenir des subventions en appui aux projets... Les ACI en agriculture urbaine sont d'autant plus touchés par ces difficultés que leur équilibre économique est fragile, par défaut.

Pourtant, ce sont des projets éminemment riches de sens et d'apports sociétaux. À la croisée de multiples enjeux, ils apparaissent comme des projets d'intérêt général : générateurs de valeur économique, sociale, écologique, ils sont des lieux de création de projets professionnels et d'emploi, mais aussi de richesse sur le territoire, de lien social entre les habitants de quartiers isolés ; ils sont des lieux d'émergence de nouveaux métiers de la nature en ville, de sensibilisation aux enjeux de transition écologiques, de dépollution de l'air et des eaux, de renaturation d'espaces pollués ou, encore, de sensibilisation au « mieux-manger » à travers une production agricole très souvent biologique.

Au sein de chacun de ces projets, l'accompagnement social et professionnel qui est proposé aux personnes en parcours est riche de valeurs et de sens : le retour à la terre aide à la reprise de confiance en soi, les savoir-faire « cachés » sont valorisés, le travail en extérieur, parfois difficile, crée de nouveaux liens entre ces individus qui deviennent alors partie d'un collectif.

Nous l'avons vu à travers de nombreux échanges avec les acteurs qui gravitent autour du projet Cultivons la Ville : les salariés permanents qui œuvrent dans ces chantiers insufflent une dynamique remarquable et restent passionnés par leur mission, malgré le contexte économique et politique difficile.

Il n'a, ainsi, jamais été plus important de porter leur voix et de mettre en avant la grande richesse des projets qui lient agriculture urbaine et insertion. Nous tâchons, par le biais de cet Observatoire, de rendre visible l'ensemble de ces acteurs et de montrer la grande richesse des solutions qu'ils apportent sur les territoires. Nous espérons qu'à travers la lecture de cet outil, vous serez, vous aussi, inspirés par autant de passion.

**Lucie Cariou, Coordinatrice du projet Cultivons la Ville,
porté par CHANTIER école Île-de-France**

CHANTIER ÉCOLE ÎLE-DE-FRANCE



CHANTIER école -réseau national des entreprises sociales apprenantes- rassemble les structures porteuses d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) en s'appuyant sur une démarche pédagogique dont l'objectif est de favoriser la progression des personnes par la formation, l'accompagnement social et professionnel et la mise au travail sur des supports de production d'utilité sociale.

L'association régionale CHANTIER école Île-de-France, créée en 2001, s'investit dans l'accompagnement et la représentation de ses adhérents, et contribue à la professionnalisation des acteurs de l'insertion en facilitant les échanges de pratiques et des réflexions collectives. Elle anime des journées de sensibilisation à diverses thématiques pouvant impacter les structures, dispense des sessions d'appropriation de la Formation en situation de travail (FEST) et coordonne la formation ETAIE (Encadrant Technique d'Activité d'Insertion par l'Économique).

En 2025, l'association francilienne rassemble 65 adhérents, dont 62 structures porteuses d'Ateliers et Chantiers d'Insertion. Elles gèrent autour de 149 Ateliers et Chantiers d'Insertion, avec approximativement 1381 ETP conventionnés, soit environ 1900 salariés en parcours d'insertion et près de 1200 permanents (chiffres estimés au 31 décembre 2022).

CULTIVONS LA VILLE



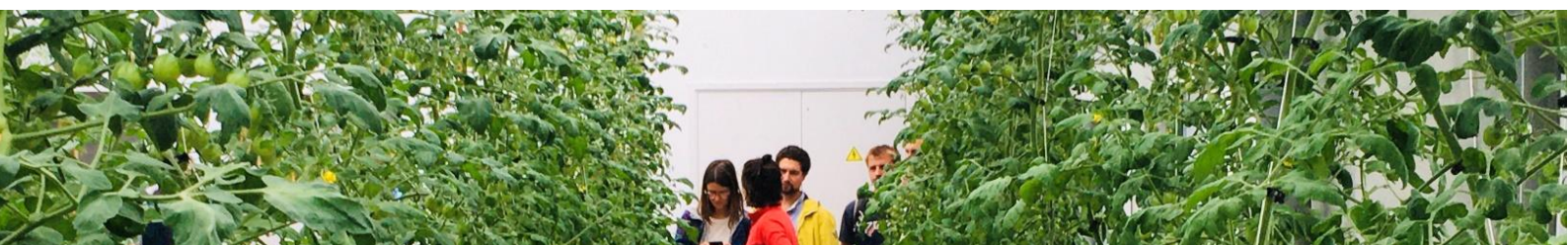
Né en 2017, le projet Cultivons La Ville vise à réunir, soutenir, promouvoir et accompagner le développement d'actions d'insertion par l'activité économique en agriculture urbaine, en région parisienne. Les deux premières années du projet ont permis la mise en œuvre d'un partenariat entre le réseau CHANTIER école Île-de-France et quatre associations adhérentes -Association Espaces, Études et Chantiers IDF, Association Halage et Interface Formation- mobilisées ensemble depuis de nombreuses années sur l'entretien de la Petite Ceinture Ferroviaire de Paris, en mettant en œuvre une gestion différenciée de l'espace.

Avec le soutien de la Ville de Paris et du Département de la Seine-Saint-Denis (en 2025), l'objectif premier du dispositif est de faciliter la coopération et la mutualisation des moyens entre les projets mêlant insertion et agriculture (notamment urbaine) afin d'appuyer la diversification des activités d'insertion autour de la végétalisation en ville et l'agriculture urbaine ; ses actions s'articulent sur les trois axes suivants :

- L'animation des acteurs, pour favoriser leur professionnalisation et les synergies entre eux.
- La communication pour faire connaître la filière, sensibiliser aux enjeux et valoriser les services rendus au territoire.
- Un appui au développement des activités et des partenariats, ainsi qu'un accompagnement aux porteurs de projets.

Afin de permettre à chacun de mieux identifier l'écosystème d'acteurs de l'insertion et leurs activités, Cultivons La Ville anime un annuaire cartographique pour référencer les ACI et d'autres projets solidaires en lien avec l'agriculture urbaine en Île-de-France, consultable sur le site :

<https://cultivonslaville.org/carte-des-aci/>



DÉFINITIONS

L'Insertion par l'Activité Économique (IAE)

Dès son origine en France, à partir de la fin des années 1970, l'Insertion par l'Activité Économique est conçue comme un dispositif d'accompagnement vers l'emploi classique, intégrant des soutiens à la résolution de difficultés concrètes (logement, santé, isolement...) et à l'acquisition de qualifications par l'apprentissage en situation de travail ou par la formation professionnelle. L'objectif est de permettre aux personnes bénéficiaires de reprendre confiance en soi, (re)trouver des habitudes de travail et se former à un métier afin de réintégrer durablement le marché du travail.

En 1998, la loi relative à la lutte contre les exclusions est adoptée, fixant le cadre légal d'intervention de l'IAE et l'inscrivant dans le code du travail (art.L5132-1). Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) se situent pleinement dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)

Les ACI assurent des missions d'accueil, d'accompagnement et d'encadrement technique particulièrement adaptées aux personnes en grande difficulté et constituent souvent une première étape de réadaptation au monde du travail.

Le plus souvent, les ACI sont mis en œuvre par des associations mais peuvent l'être aussi par une collectivité locale ou d'autres types d'organisations publiques. Leurs supports de production d'utilité sociale répondent à des besoins collectifs non ou mal satisfaits par le secteur marchand sur le territoire. Ainsi, les ACI ont été précurseurs dans plusieurs domaines tels que l'entretien de l'environnement, l'agriculture biologique ou le recyclage des déchets.

Les ACI sont soumis à un cadre réglementaire spécifique lié à leur modèle social, qui conditionne leur modèle économique. Les recettes tirées de la commercialisation des biens et services produits ne peuvent couvrir qu'une part inférieure à 30 % des charges liées à ces activités (jusqu'à 50% avec dérogation). Pour couvrir les 70% restant des charges, les structures doivent donc réunir des subventions publiques (dont les aides aux postes financés par l'Etat) et privées, octroyées au titre des services rendus aux territoires.

Source : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000018526766

« L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. »

Source : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000019869574/



L'agriculture urbaine, une définition difficile

Le concept d'« agriculture urbaine » fait débat. Il existe de multiples définitions qui s'articulent autour de la localisation et de la nature de l'activité, sa raison économique et les objectifs visés, ainsi que son inclusion dans un système alimentaire conventionnel ou alternatif. L'inclusion ou non du secteur périurbain est un point qui n'est pas encore clairement tranché.

En 1999, l'organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) a noté que l'agriculture urbaine et périurbaine (AUP) se réfère aux « pratiques agricoles dans les villes et autour des villes qui utilisent des ressources – terre, eau, énergie, main-d'œuvre – pouvant également servir à d'autres usages pour satisfaire les besoins de la population urbaine. »

Depuis, la FAO a étendu sa définition en insistant sur la diversité des systèmes qui agissent localement : « Par agriculture urbaine et périurbaine (AUP), on entend les activités agricoles et processus connexes (transformation, distribution, commercialisation et recyclage, entre autres) qui permettent de produire des aliments et d'autres biens sur des terres et dans divers espaces situés au sein des villes et dans les régions avoisinantes. Elle met en jeu des acteurs, des communautés, des méthodes, des espaces, des politiques, des institutions, des systèmes et des écologies et économies urbains et périurbains, essentiellement en exploitant et régénérant les ressources locales afin de répondre à l'évolution des besoins des populations locales, tout en contribuant à la réalisation de multiples objectifs et fonctions. »

L'évolution de la définition sur les vingt dernières années est significative : il n'est plus question de « pratiques agricoles » mais « d'activités agricoles et de processus connexes », induisant ainsi que l'agriculture urbaine produit un écosystème tout entier là où elle se développe. L'accent est également mis sur le « local » : l'agriculture urbaine fait désormais partie d'un enjeu écologique certain à travers lequel il est nécessaire de répondre aux besoins des personnes à partir des ressources naturelles locales, même en milieu urbain.

Source : FAO, « Agriculture urbaine et périurbaine: de la production aux systèmes alimentaires », 2022,

<https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb9722en>

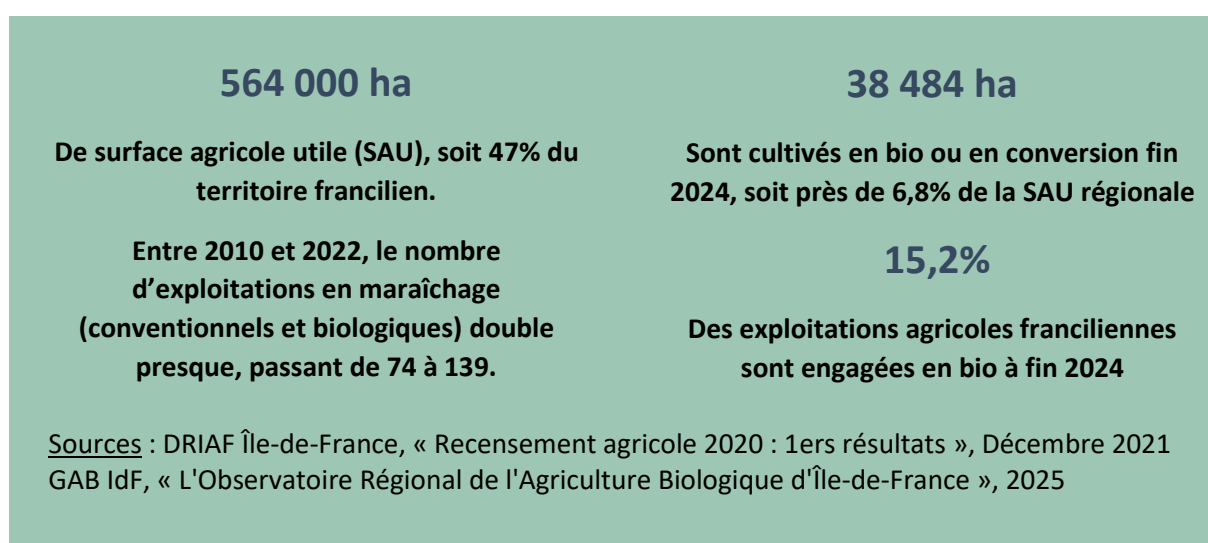


ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le contexte agricole francilien

L'urbanisation et la pression foncière, ainsi que le développement des transports et la création du Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis font reculer le maraîchage en Île-de-France, qui reste, cependant, une région agricole dynamique par ses cultures céréalières d'exportation.

L'agriculture francilienne doit également faire face à l'enjeu de la transmission des exploitations, tout en répondant à une demande croissante en produits biologiques. Il est possible de supposer qu'à l'avenir, il y aurait un manque de moyens humains pour subvenir aux besoins de la production, distribution et transformation des denrées agricoles. Face à cela, le développement d'une agriculture biologique de proximité, ainsi que des circuits courts, comporte nombre d'avantages, mais, également, des défis à relever, dont l'incrémentation de la demande de main-d'œuvre, tributaire du bassin d'emploi local.



L'agriculture urbaine en Île-de-France

En parallèle, l'agriculture urbaine connaît aujourd'hui un grand succès dans de nombreuses métropoles à travers le monde. En Île-de-France, les projets sont très divers au niveau des techniques pratiquées (maraîchage bio-intensif, hydroponie, aquaponie, etc.), des productions (légumes, fleurs, champignons, micro-pousses, etc.), mais, aussi, des fonctions. Selon l'Association Française de l'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP), 956 sites d'agriculture urbaine en Île-de-France correspondent à une superficie de 145,2 hectares (source : Observatoire de l'agriculture urbaine de l'AFAUP, <https://www.observatoire-agriculture-urbaine.org/outil-statistique/>).

L'insertion par l'agriculture

Les premiers jardins d'insertion en agriculture biologique destinés à accueillir des demandeurs d'emploi ont vu le jour en milieu rural à partir des années 1990. Face à l'exclusion qui touche alors les habitants des territoires ruraux, l'agriculture se révèle être un support d'insertion pertinent pour répondre aux besoins de socialisation et de remobilisation, permettant aux salariés d'observer rapidement les fruits de leur travail tout en promouvant la production et la commercialisation de légumes bio en circuit court.

En Île-de-France, l'ancien Collectif "Jardins d'insertion en Île-de-France" a réalisé une étude entre 2004 et 2005 sur les acteurs, enjeux et perspectives franciliens. L'étude recensait 13 jardins d'insertion par l'activité économique : <http://insertion.jardinons-ensemble.org/>.

Depuis, de nombreux acteurs de l'insertion en milieu urbain se saisissent de la richesse de ce support, contribuant à l'essor des initiatives permettant à l'agriculture de retrouver sa place en ville ou à proximité.

En 2021, nous avons produit le premier observatoire de la filière agricole en IAE, afin de mettre en lumière l'évolution des initiatives et de dresser un état de lieux des ACI de la filière agricole en Île-de-France.

Si nous renouvelons ce document en 2023, c'est pour que les données restent à jour et que nous puissions observer et documenter les changements. Cette nouvelle version de l'observatoire permet également de poser de nouvelles questions et de présenter de nouveaux chiffres.

L'agriculture urbaine, un levier pour l'insertion ?

Investir le champ de l'agriculture urbaine offre des perspectives pour enrichir les compétences développées : de la production agricole à la commercialisation, la distribution ou même l'animation. Elle apparaît ainsi comme une activité apprenante et valorisante, ancrée dans le développement durable et l'émergence des nouveaux métiers urbains.

En outre, un parcours d'insertion par l'agriculture urbaine permet à certains salariés en parcours d'insertion de valoriser des expériences antérieures, mises de côté par le fait d'habiter en ville, et à d'autres d'être sensibilisés à l'écologie et à l'alimentation durable, tout en retrouvant une confiance en eux.

Si l'agriculture n'a pas vocation à être le projet professionnel de tous les salariés en parcours d'insertion, elle permet d'acquérir des compétences professionnelles transversales et transférables à d'autres métiers et peut, néanmoins, induire des suites de parcours dans les secteurs d'activité porteurs d'emploi de la nature en ville, l'alimentation durable, l'économie circulaire ou, plus largement, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).



L'OBSERVATOIRE CULTIVONS LA VILLE



Les objectifs

Dans la continuité des actions visant à donner une plus grande visibilité aux initiatives d'insertion par l'agriculture, Cultivons la Ville a initié un projet de recensement en 2021 dans le cadre d'un Observatoire des ACI de la filière agricole en Île-de-France.

Nous nous proposons, dans la mesure du possible, de le renouveler tous les deux ans, afin de mettre à jour les données et de rendre visibles de nouveaux éléments de contexte du secteur.

Le périmètre

Si des projets d'insertion sociale et professionnelle en agriculture urbaine sont portés par une diversité d'acteurs, nous avons fait le choix, en tant que réseau francilien qui accompagne et représente les ACI en particulier, de limiter le périmètre de cet observatoire aux ACI sans compter les projets portés par les régies de quartier, les jardins solidaires ou les offres de formation proposées par d'autres acteurs de l'insertion.

En partant des définitions de l'agriculture urbaine et périurbaine susmentionnées -et de l'avis que l'agriculture francilienne n'est jamais très éloignée de la ville- nous avons étendu le périmètre de l'observatoire à l'ensemble des ACI de la filière agricole en Île-de-France, tout type d'agriculture confondu et qu'ils soient adhérents ou non au réseau CHANTIER école.

La méthodologie

Pour cette troisième édition, nous avons choisi d'envoyer un formulaire en ligne à l'ensemble des ACI en agriculture urbaine. 19 ACI sur 34 ont répondu à cette enquête, soit un peu plus de la moitié. Si le taux de participation pourrait être plus élevé, il nous permet, néanmoins, d'avoir un aperçu de la situation des ACI en Île-de-France.

Pour certaines thématiques qui concernent les 34 ACI recensés, nous nous sommes basés sur l'enquête 2025 et 2023, ainsi que sur des données en ligne des structures, pour compléter les données.

Enfin, nous avons intégré de nouvelles données inédites sur les « modèles économiques des ACI » : les données utilisées dans cette rubrique ont été collectées par le biais d'entretiens réalisés à distance avec un panel de 6 ACI de tailles différentes, implantés en Île-de-France.



28 SIAE franciliennes

Intervenant dans le champ de
l'agriculture ont été identifiées
portant un total de

34 ACI recensés en Île-de-
France

**Sur les 19 ACI répondant à
l'enquête :
491 salariés**

en parcours d'insertion qui ont
bénéficié de ces dispositifs en 2024

49 encadrants techniques
travaillant au sein de ces structures

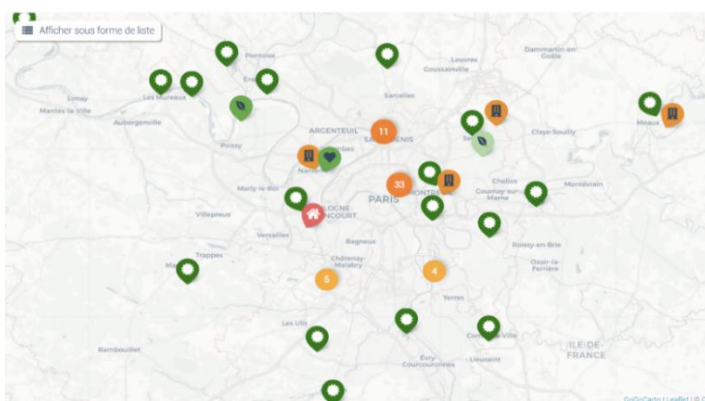


LES CHANTIERS D'INSERTION DE LA FILIÈRE AGRICOLE

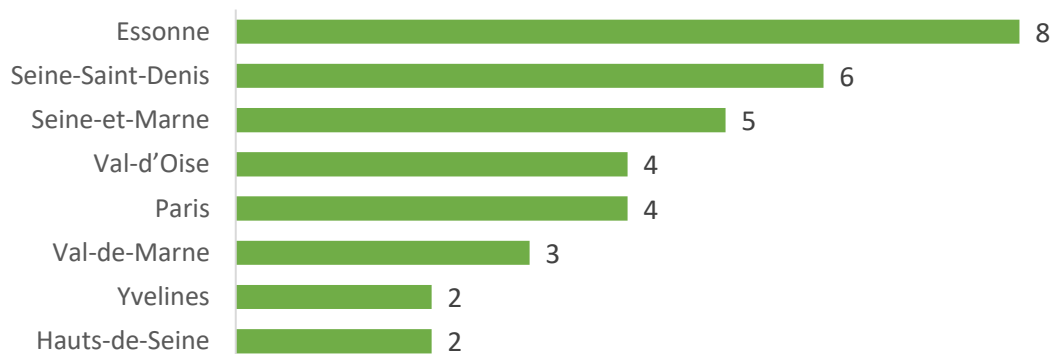


Présence des ACI agricoles dans les départements franciliens

Nous avons recensé 34 ACI sur des métiers agricoles en Île-de-France et avons pu enquêter sur 19 d'entre eux. Les SIAE sont conventionnées dans leurs départements d'implantation mais peuvent intervenir sur d'autres territoires (pour des prestations, des distributions, des animations, etc.). On traitera ici du département d'implantation.



Nombre d'ACI en agriculture urbaine implanté par département :

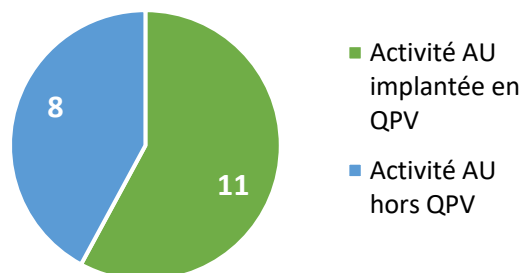


Les ACI agissent dans les quartiers de la politique de la ville (QPV)

Les Quartiers politique de la ville (QPV) sont définis par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) comme les quartiers les plus défavorisés.

(source : ANCT, <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/politique-de-la-ville-97>).

Pour répondre aux nombreux enjeux socio-économiques, les SIAE apportent des solutions collectives aux besoins des habitants, et sont créatrices de valeur et de lien social. Sur les 19 ACI questionnés, 11 sont situés en QPV.

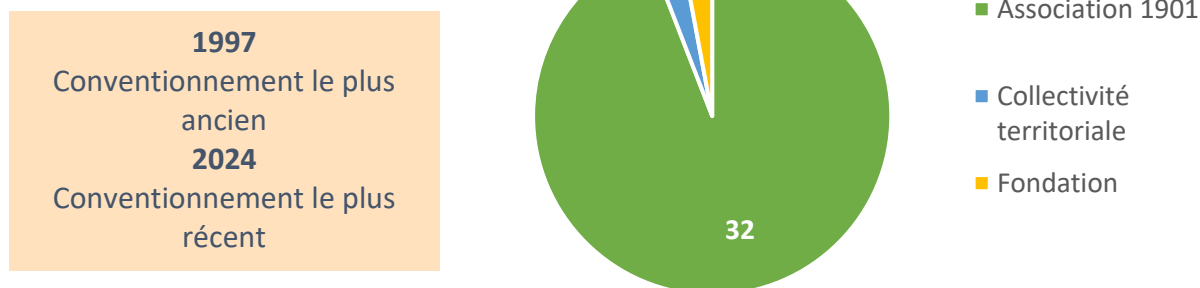


Conventionnement et statut juridique

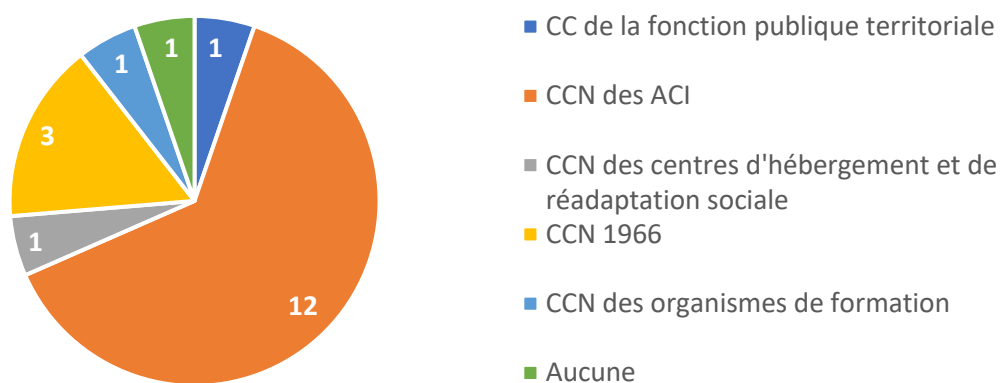
L'année 2023 marque le gel des conventionnements des Ateliers et Chantiers d'Insertion par la publication de la circulaire relative au Fonds d'Inclusion dans l'Emploi. Les derniers conventionnements observés datent de cette année-là : on note notamment la création du Comptoir des Plants d'Études et Chantiers et de la Ferme des Copains d'Horizon.

Une exception est à noter : l'ACI de l'association Confluences CI, situé à la Maison d'arrêt de Fresnes a été conventionné en 2024. Son implantation en milieu pénitentiaire rentre dans les exceptions de conventionnement accordées par le Ministère du Travail.

Concernant les statuts juridiques, si les structures porteuses d'ACI sont en très grande majorité des associations loi 1901, l'Île-de-France compte un exemple d'ACI de la filière agricole porté par une collectivité : la Ville de Romainville via l'Agence Communale de la Transition Écologique et Solidaire (ACTES) porteuse de la Cité Maraîchère.



Les conventions collectives



Une convention collective est un accord écrit négocié entre les syndicats de salariés et d'employeurs, qui contient les règles particulières du droit du travail applicables à un secteur donné (contrat de travail, hygiène, congés, salaires, classification, licenciement, etc.). Lorsqu'une entreprise exerce plusieurs activités, l'application d'une convention collective se détermine en fonction de son activité principale. La majorité, à savoir 12 des 19 ACI interrogés dans le cadre de cette enquête appliquent la Convention Collective Nationale des Ateliers et Chantiers d'Insertion.

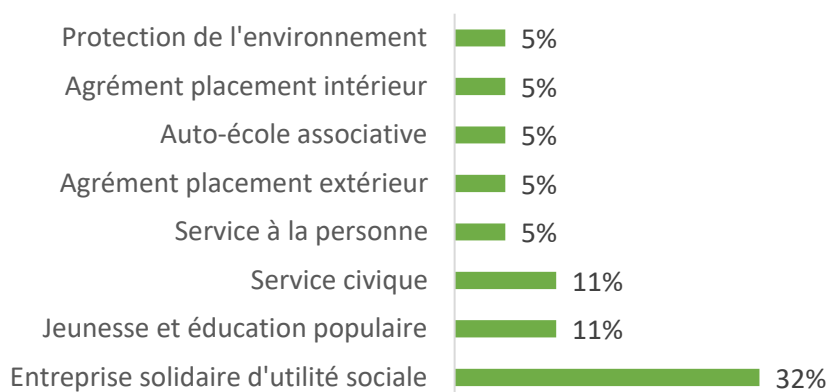
Les régimes de sécurité sociale

En principe, les professionnels qui développent des activités de production végétale et/ou animale localisées en ville ou à sa périphérie relèvent du régime agricole. Cependant, la plupart des ACI interrogés exercent sous la forme associative avec affiliation au régime général (17 ACI sur 19) plutôt que sous un régime agricole classique avec affiliation à la MSA. En outre, pour les SIAE porteuses de plusieurs ACI sur d'autres secteurs d'activité que la filière agricole, cela leur permet d'éviter d'avoir des exceptions dans leurs effectifs.



Les agréments administratifs

Au-delà de leur conventionnement IAE, les SIAE disposent d'autres agréments selon leurs activités. L'agrément est la reconnaissance, par une autorité, de l'engagement d'une association dans un domaine particulier. Notons que toutes les SIAE sont reconnues ESUS de droit, si elles en formulent la demande. Sur les 19 ACI qui ont répondu, 11 ont un agrément et c'est celui de l'entreprise solidaire d'utilité sociale qui se place en tête. L'engagement envers les jeunes est également mis en avant au travers des agréments de jeunesse et d'éducation populaire et des services civiques. Cela permet, notamment, de monter des actions auprès de publics scolaires et d'être éligible à des financements sur ces thématiques.

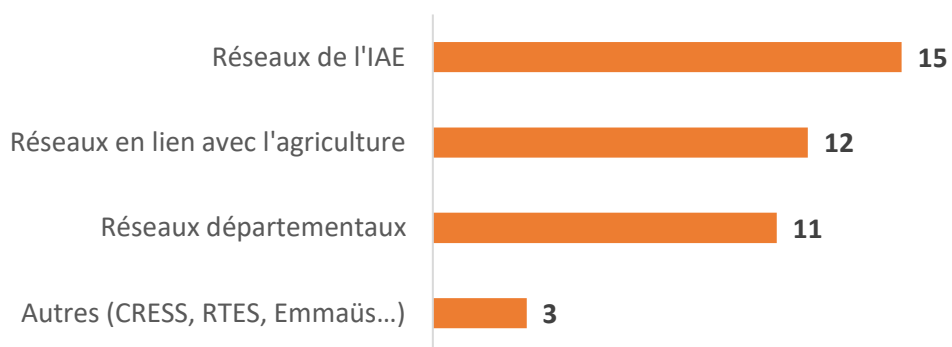


Les réseaux d'affiliation

Si les réseaux et fédérations ont tous un rôle d'accompagnement et de représentation, et participent, de près ou de loin, à la politique publique nationale, chaque réseau a sa spécificité en fonction de son histoire, des valeurs portées et des services proposés aux adhérents.

Sur les 16 SIAE interrogées, 15 sont adhérentes à un réseau de l'IAE. On compte ici différents types de réseaux de l'IAE : généralistes (ex. : COORACE, FAS...) ou spécialisés par type de SIAE (ex. : CHANTIER école, FEI, UNAI). Il est intéressant de noter que 75% des SIAE interrogées adhèrent à des réseaux appartenant à la thématique agricole comme le Réseau Cocagne, l'AFAUP, le GAB IDF ou Graine Île-de-

France. Enfin, les réseaux départementaux qui existent en Île-de-France sont les suivants : Sinacté 77, Act'Essonne, Inser'Eco93, RIAE 94, VOIE 95.



LES SALARIÉS DES CHANTIERS D'INSERTION DE LA FILIÈRE AGRICOLE



Un accompagnement double

Afin de répondre à des besoins d'accompagnement en production et insertion, l'encadrement et l'accompagnement des salariés en parcours sont réalisés en binôme par :

- ✓ L'encadrant.e technique : a pour finalité l'atteinte des objectifs de production en prenant en compte les impératifs d'encadrement, de formation et d'accompagnement des salariés.
- ✓ L'accompagnateur.trice social.e et professionnel.le (ASP) : son action vise à appuyer les salariés en parcours d'insertion pour construire et être acteurs d'un parcours d'accès à l'emploi, à surmonter progressivement les difficultés identifiées et à développer les potentialités.

**49 encadrants techniques
ont été recensés sur les 19 ACI agricoles**

**2,5 encadrants
en moyenne par ACI enquêté**

**Le ratio est d'un encadrant technique
pour 10 salariés en parcours**

Selon la taille de la SIAE, d'autres membres de l'équipe permanente peuvent contribuer aux activités de l'ACI : directeurs, chefs de service, chargés de développement, coordinateurs, responsables pédagogiques, chargés de communication, agents administratifs et d'autres fonctions supports.

Les métiers en insertion

Les ACI interrogés proposent des emplois en insertion en lien avec les débouchés professionnels des métiers de l'environnement et de l'alimentation durable et, de plus en plus, en lien avec les nouveaux métiers de la ville. Voici une liste de quelques-uns des métiers cités lors de l'enquête :

OUVRIER MARAÎCHER POLYVALENT - AGENT DE PRODUCTION EN MARAICHAGE BIOLOGIQUE - AIDE-MARAICHER

MARAICHER URBAIN - OUVRIER JARDINIER POLYVALENT

ECO-ANIMATEUR - AGENT POLYVALENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA NATURE

AGENT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS - OUVRIER POLYVALENT ESPACES VERTS

AGENT DE CULTURE - OUVRIER HORTICOLE - OUVRIER EN PRODUCTION PÉPINIÈRE BIOLOGIQUE

Les métiers en sortie de parcours présentent des contraintes liées à l'activité (ex.: port de charges, station debout ou accroupie prolongée, avoir le permis de conduire ou savoir conduire un vélo-cargo...). Au stade de recrutement, les SIAE prennent le soin de faire visiter l'exploitation en soulignant ces contraintes, tout en mettant en avant les bienfaits de travailler avec le vivant.

Pendant le parcours en ACI, certains ACI organisent des visites ou des journées d'immersion chez des

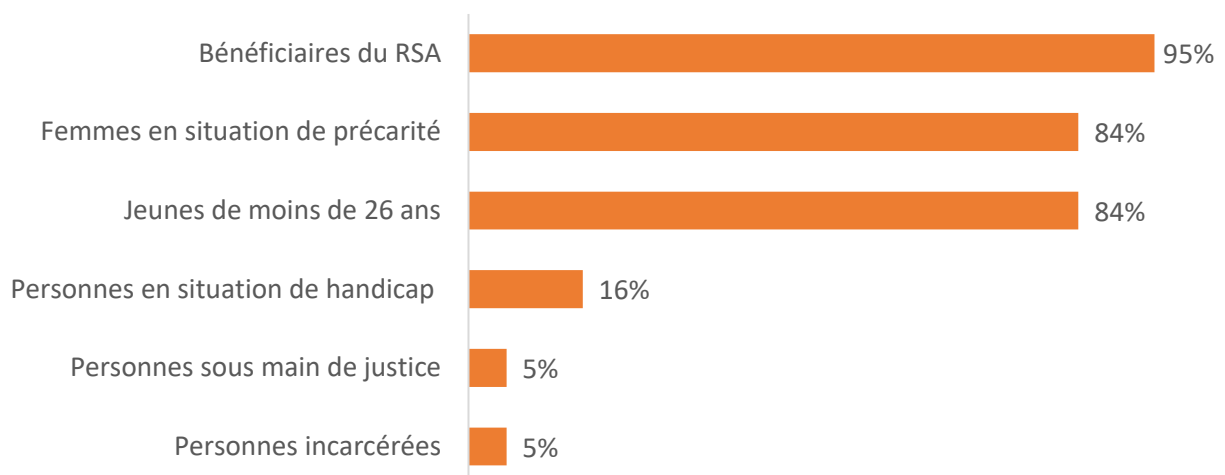
exploitants agricoles, afin de permettre aux salariés de questionner leur projet professionnel au regard de la réalité du milieu professionnel. Les salariés sont également amenés à effectuer des stages, aussi connus sous le terme de Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP), dans l'objectif de préciser un projet professionnel.

Le contrat d'insertion

Le CDD d'insertion (CDDI) est signé pour une durée minimale de 4 mois, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 24 mois. Une prolongation du CDDI peut être demandée sous conditions.

Les « publics cibles »

Le CDDI est l'outil d'embauche des personnes recrutées par un ACI. Sous condition d'éligibilité au « PASS IAE », les ACI salarient et accompagnent les personnes sur les plans social et professionnel. Par ailleurs, la plupart des ACI enquêtés, parfois sous l'impulsion des divers financeurs publics, indiquent accompagner des publics en particulier. Le tableau ci-dessous nous indique ainsi que les publics les plus accompagnés par les ACI sont : les bénéficiaires du RSA (95% des ACI les accompagnent en particulier), les femmes en situation de précarité et les jeunes de moins de 26 ans.



Les sorties dynamiques

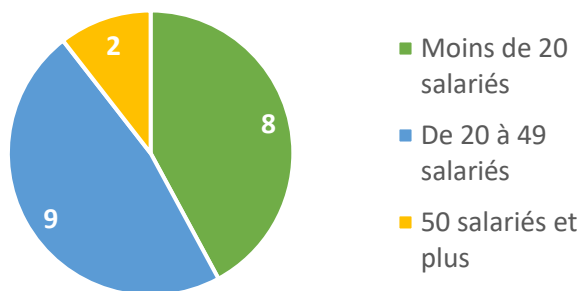
Afin de mesurer « l'effet emploi » du passage des salariés en parcours d'insertion et d'observer l'évolution du taux de retour à l'emploi, L'État a défini plusieurs types de sorties dites « dynamiques », attendues des ACI :

- **Les sorties vers l'emploi durable** : CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus, stage ou titularisation dans la fonction publique et création d'entreprise.
- **Les sorties vers « un emploi de transition »** : CDD ou période d'intérim de moins de 6 mois, contrats aidés chez un employeur de droit commun.
- **Les sorties positives** : formation pré-qualifiante ou qualifiante, embauche dans une autre SIAE.

Nombre de salariés en parcours

Parmi les ACI interrogés, 8 ont moins de 20 salariés et 9 ont entre 20 et 49 salariés. On compte également une moyenne de 14,5 ETP conventionnés et 14,3 ETP réalisés en 2024 par ACI.

La durée moyenne du parcours d'insertion dans les ACI enquêtés est de 15 mois.

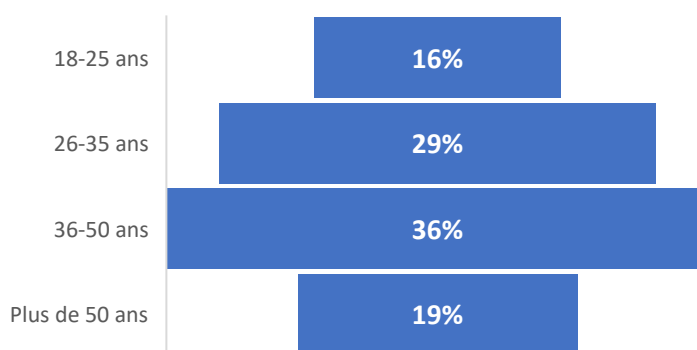


491 salariés en parcours d'insertion dans les 19 ACI interrogés

La pyramide des âges

16% des personnes accueillies ont moins de 26 ans. Les moins de 26 ans sont un public souvent prioritaire lors du recrutement des salariés en raison des freins supplémentaires à l'embauche rencontrés et du taux de chômage élevé qui les touche.

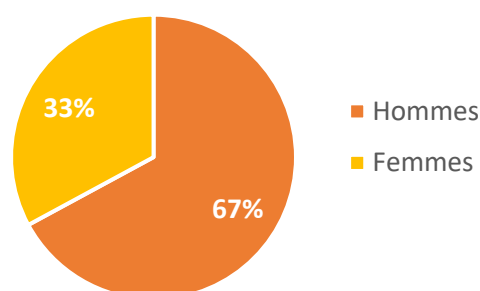
La proportion des personnes de plus de 50 ans est de 19%. En effet, les contrats d'insertion ont été ouverts à des personnes en pré-retraite, avec des problématiques d'accompagnement social et professionnel spécifiques.



Genre

Au sein des 19 ACI interrogés, 160 femmes ont réalisé un parcours d'insertion dans les ACI de la filière agricole francilienne en 2024.

La répartition Hommes/femmes n'a pas bougé en 2 ans si l'on compare les données 2024 aux données 2022 du dernier observatoire. Sur 19 ACI, seulement 2 ont plus de femmes que d'hommes dans leurs effectifs de l'année 2024.

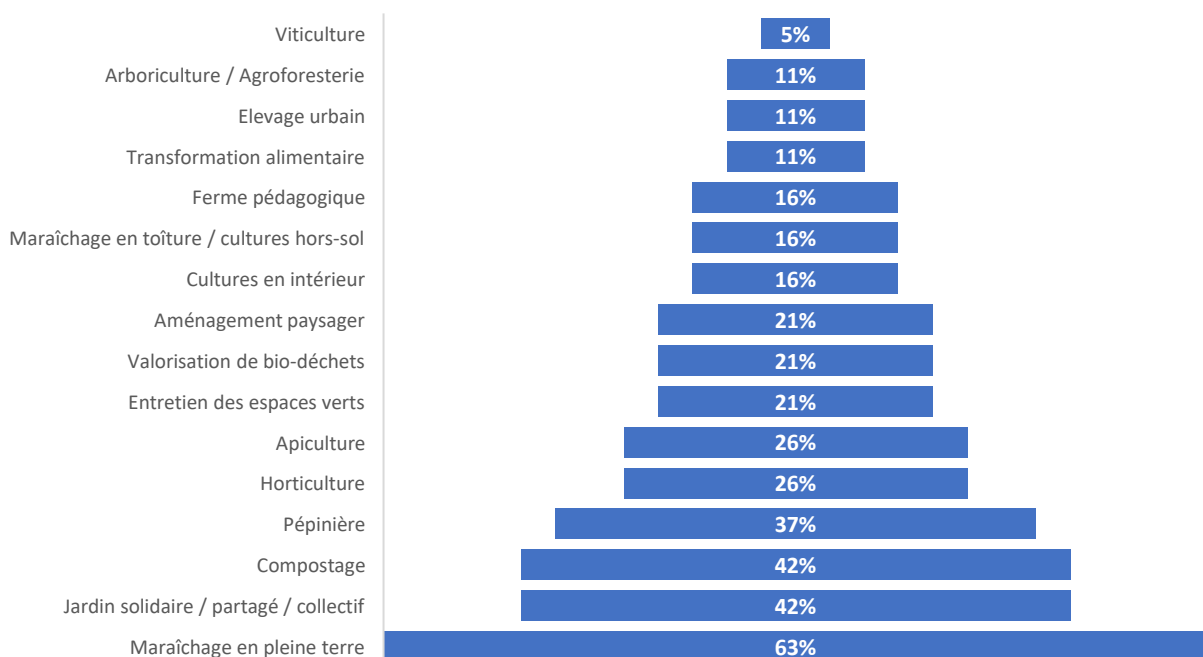


DES CHANTIERS D'INSERTION ANCRÉS DANS LA PRODUCTION AGRICOLE



Les activités des ACI de la filière agricole

Les SIAE franciliennes ont investi une diversité d'activités en lien avec l'agriculture en milieu urbain et périurbain. L'activité la plus pratiquée est le maraîchage en pleine terre : en effet 63% des 19 ACI font du maraîchage en pleine terre le cœur de leurs activités. A cela s'ajoutent des activités périphériques (entretien des espaces verts et valorisation des biodéchets), dans une stratégie de diversification des activités, des supports d'apprentissage et des revenus, et dans une volonté de complémentarité.



Le maraîchage en pleine terre est toujours l'activité la plus pratiquée d'après les réponses des ACI interrogés, et ce, même si nous sommes dans un contexte urbain ou péri-urbain. Dans le cas des ACI situés dans un environnement densément urbanisé, plusieurs arrivent à pratiquer du maraîchage en pleine terre car le terrain confié le permet : c'est le cas de la Ferme du Rail à Paris 19^e ou bien du Paysan Urbain à Paris 20^e.

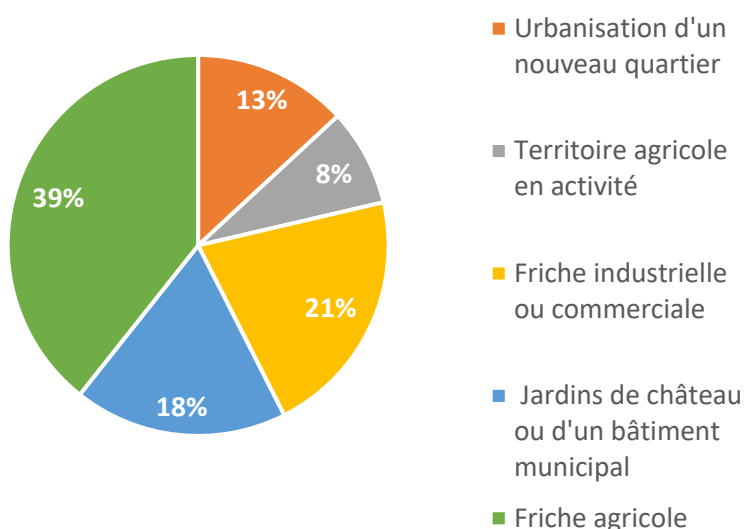
Le modèle du jardin solidaire ou collectif est largement étendu puisque 42% des ACI disent en porter un : de nombreux chantiers portent en effet des actions solidaires qui apportent encore plus de sens à leurs projets sociaux déjà en place.

L'entretien des espaces verts, pratiqué par 20% des répondants, est une bonne opportunité pour assurer une pérennité économique, selon nos échanges avec les structures : c'est en effet une activité plutôt rémunératrice pour le chantier et ce sont également des compétences intéressantes pour les débouchés en emploi des salariés en insertion.



Les contextes d'implantation

En Île-de-France, les opportunités foncières sont rares et convoitées pour de nombreux usages. L'accès au foncier est un enjeu commun aux projets d'installation en agriculture et aux porteurs de projets d'insertion. Trouver un lieu d'implantation adapté pour une activité agricole dans le cadre d'un ACI s'avère complexe : en tant qu'employeur, il faut assurer les équipements nécessaires, notamment, une base de vie pour les salariés, mais, également, un terrain adapté à son projet, tout en restant le plus accessible des demandeurs d'emploi, des consommateurs et d'autres types de visiteurs.



Sur l'ensemble des 34 ACI recensés en Île-de-France, 40% occupent des espaces délaissés, contribuant à la reconquête et la réhabilitation des friches (urbaines, industrielles, agricoles...), tout en luttant contre l'étalement urbain. Les ACI expérimentent des activités agricoles en cohérence avec la nature et les contraintes du site, par exemple la culture de fleurs sur des sols dénaturés et pollués.

Porteurs de projets

Les porteurs de projets à l'origine des projets des ACI interrogés, intéressés dans la mise en œuvre d'un projet d'insertion en agriculture urbaine, ont des profils très diversifiés comme le montre le tableau suivant :



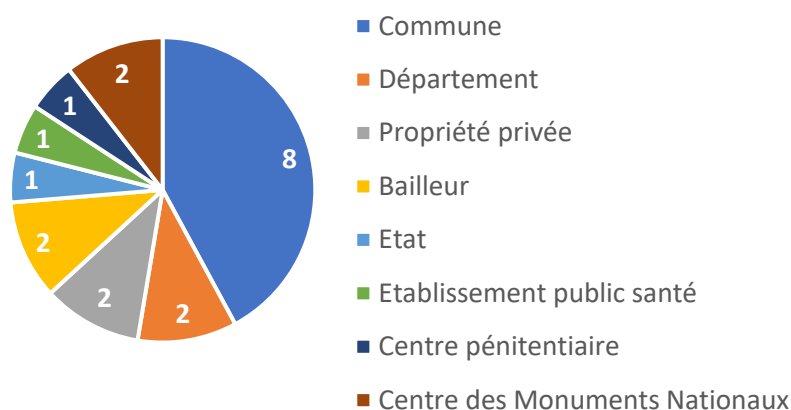
Urbain ou rural ?

11 des 19 ACI interrogés dans l'enquête se considèrent comme travaillant dans un contexte « urbain ». 8 se considèrent sur des territoires périurbains et aucune structure interrogée ne se considère sur un territoire rural.

Propriétaires du terrain

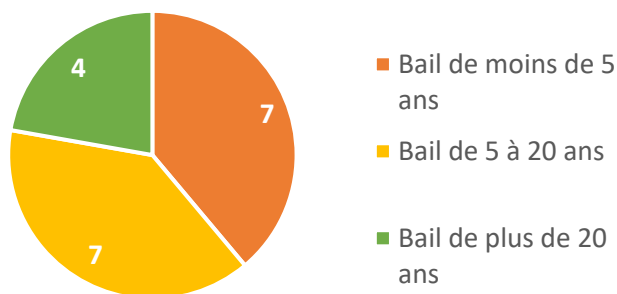
La plupart des ACI développent leurs activités sur des terrains publics appartenant à des collectivités territoriales ou à d'autres types d'établissements publics. Si l'accès au foncier figure parmi les contraintes structurelles qui limitent les capacités de développement des ACI (ex. : plafonnement de la production par rapport à la surface disponible et, par conséquent, du chiffre d'affaires), les pouvoirs publics et d'autres détenteurs de foncier jouent ainsi un rôle clé pour faciliter la mise à disposition de terrains, voire d'autres types de foncier (locaux et bases de vie, notamment).

Il est intéressant de noter ici la diversité des établissements publics qui confie un terrain pour des projets d'insertion en agriculture urbaine : établissement de santé, établissement pénitentiaire, Centre des Monuments Nationaux etc.



Les durées des baux

En ce qui concerne les 19 ACI interrogés, la majorité des baux sont à long terme. En effet, 61% des baux sont de plus de 5 ans. La majorité des baux de moins de 5 ans bénéficie d'un contrat qui prévoit le renouvellement du bail.



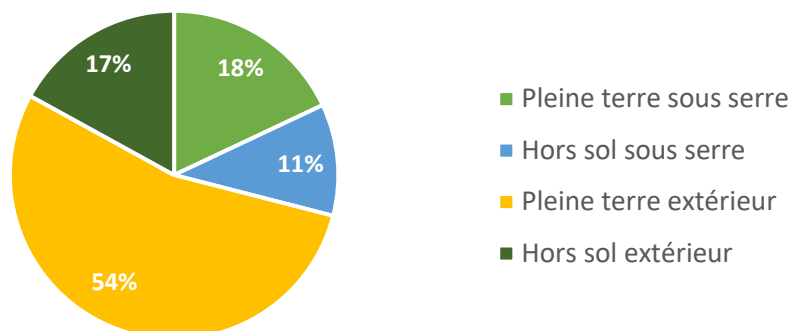
Les surfaces cultivées

De quelques centaines de mètres carrés de pépinière ou de bacs potagers, à plusieurs hectares de maraîchage en pleine terre, les acteurs de l'insertion participent à la valorisation et à la réhabilitation des friches urbaines et d'autres espaces inutilisés en ville, mais, également, au maintien des terres agricoles

La totalité des 34 ACI agricoles d'Ile-de-France représentent environ 70 hectares dont 45 hectares de SAU (Surface Agricole Utilisée).

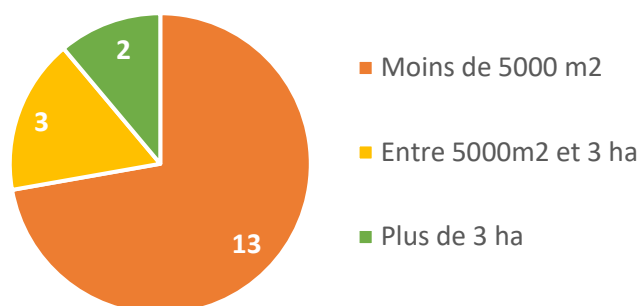
Concernant les 19 ACI interrogés, on constate que la majorité des cultures (54%) se fait en pleine terre en extérieur, ce qui peut paraître contre-intuitif étant donné que l'agriculture urbaine et périurbaine

est souvent associée au cliché des fermes hors-sol en ville. Mais de nombreux exemples montrent la possibilité de cultiver en pleine terre en ville avec la mise en place de géotextiles, par exemple, pour protéger d'une éventuelle pollution.



Proportion d'ACI par taille d'exploitation agricole

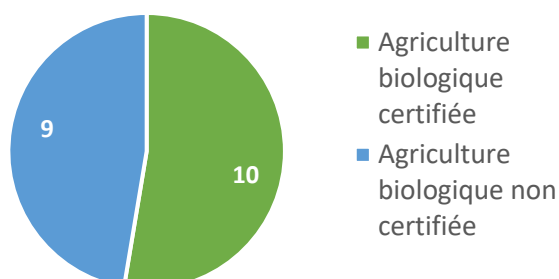
Sur les 19 ACI répondants, une majorité cultivent sur une surface agricole de moins de 5000 m². 2 ACI sont sur des exploitations de 3 hectares ou plus.



Les ACI qui ont répondu à l'enquête correspondent en effet à des activités situées en territoires urbain ou péri-urbain où les activités agricoles ont été adaptées aux espaces réduits. En moyenne, les ACI interrogés disposent de 2,9 hectares de foncier disponible.

Agriculture conventionnelle ou biologique ?

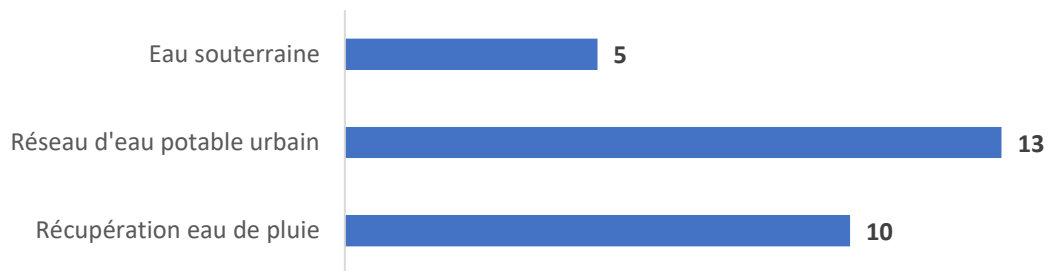
La totalité des 19 ACI questionnés affirment pratiquer une agriculture biologique. La moitié de ces répondants disposent du label "AB" pour certifier leurs produits issus de l'agriculture biologique, souvent perçu comme une garantie pour les consommateurs. Cette proportion est explicable par la rigueur qu'implique le processus de certification.



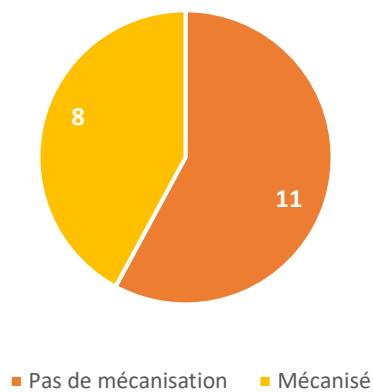
La mission d'insertion et la distribution en vente directe constituent néanmoins déjà un gage de qualité et certains chantiers considèrent que cette certification n'est pas indispensable. À cela s'ajoute une crise du label bio, concurrencé par d'autres labels (la certification Haute Valeur Environnementale – HVE, par exemple). Aucun ACI interrogé ne relève de l'agriculture dite conventionnelle.

Mécanisation et irrigation

Concernant l'eau, plus de la moitié des 19 ACI interrogés utilisent deux sources d'eau : la plupart du temps, le réseau d'eau potable couplé avec la récupération d'eau de pluie. L'utilisation de l'eau souterraine est également une source utilisée par certains chantiers.



42% des ACI sont mécanisés, 5 ACI travaillent avec un motoculteur et 4 possèdent un tracteur. Ces données montrent la diversité des modèles des chantiers en Île-de-France. Les appareils de production et les itinéraires techniques se rapprochent souvent des exploitations bio ou des agricultures urbaines classiques.

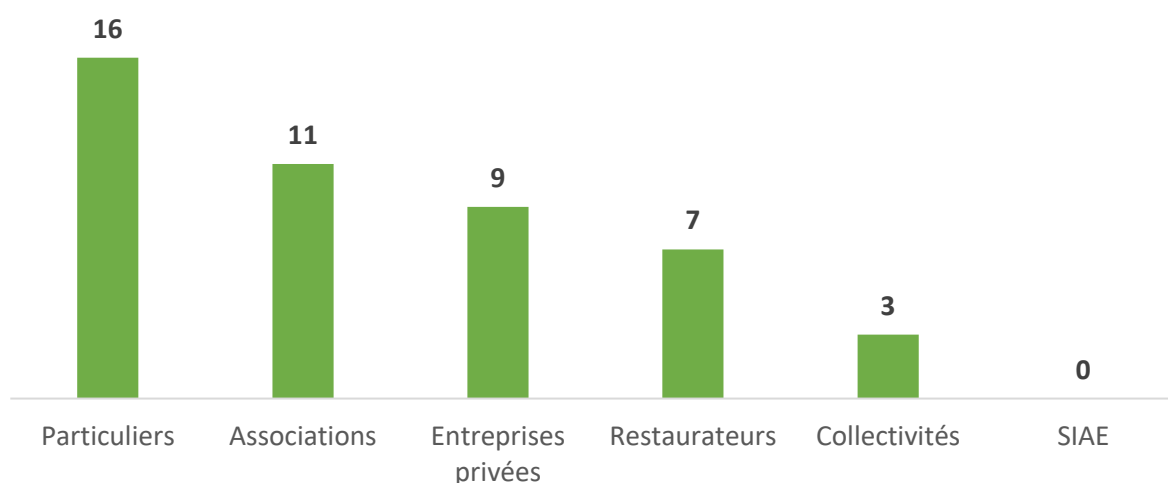


Commercialisation de la production : les principaux types de clients

Les ACI commercialisent leur production auprès d'une diversité de clients et leurs modes de distribution recouvrent, aujourd'hui, des formes différentes.

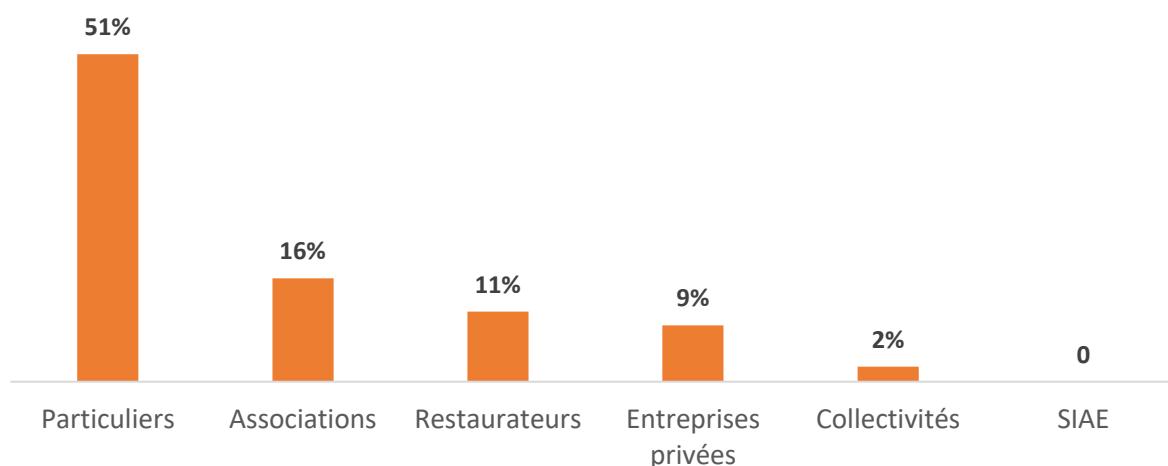
Les activités de vente et de distribution permettent de diversifier les compétences acquises pendant le parcours d'insertion : préparation de commandes, relation client, logistique, etc.

Le tableau suivant regroupe les différents clients que peuvent avoir les ACI et précise la part des ACI interrogés qui commercialisent leur production avec ces clients.



Une grande partie des ACI interrogés (16 sur 19) indiquent vendre une partie de leur production à des particuliers. Cela confirme leur ancrage sur les territoires, et le lien étroit qu'ils tissent avec les habitants. 11 ACI ont également comme clients des associations, indiquant, cette fois-ci, que les ACI sont fortement impliqués dans le système économique local.

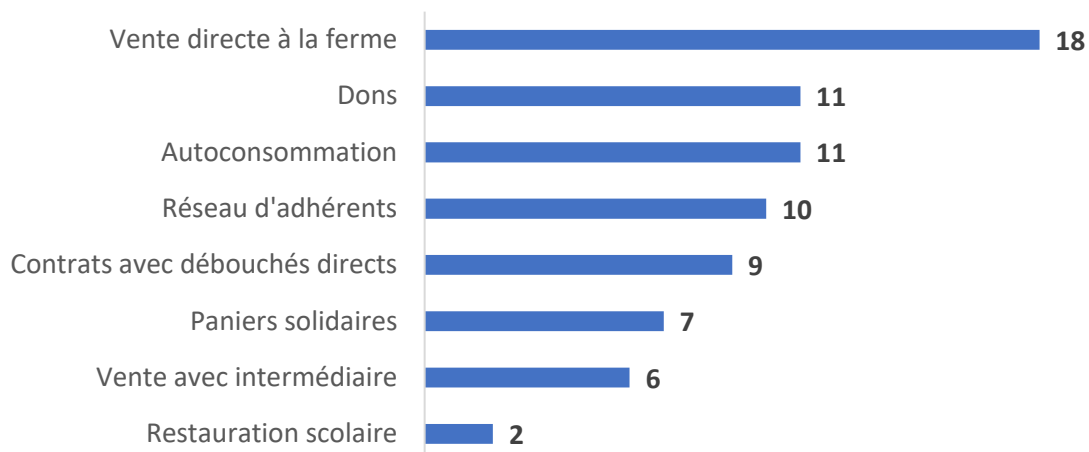
Dans le tableau suivant, nous pouvons voir la part moyenne que représente chaque client dans le chiffre d'affaires des ACI.



La vente aux particuliers reste, donc, la norme, puisque celle-ci représente 51% du chiffre d'affaires en moyenne. Ce sont, par exemple, des boutiques sur place ou bien des systèmes de paniers d'adhésion.

Les modes de distribution

Si les particuliers sont les clients principaux, le mode de distribution le plus utilisé est celui de la vente directe : la quasi-totalité des ACI la pratique. C'est, en effet, le mode de distribution le plus simple à mettre en place, que ce soit pour de la vente au détail ou des paniers de légumes. Par ailleurs, plus de la moitié des ACI interrogés distribue sa production via un réseau d'adhérents : c'est une manière pour eux de mieux prévoir la distribution de leur stock et de s'assurer un revenu régulier.



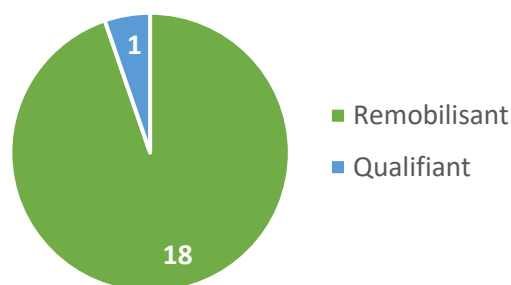
L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL



Nature des ACI de la filière agricole

Si le parcours d'insertion vise à lever des freins sociaux et professionnels pour les personnes, les ACI ont des objectifs graduels vis-à-vis de la construction d'un projet professionnel. Certains ACI vont jusqu'à orienter l'accompagnement vers la certification de compétences :

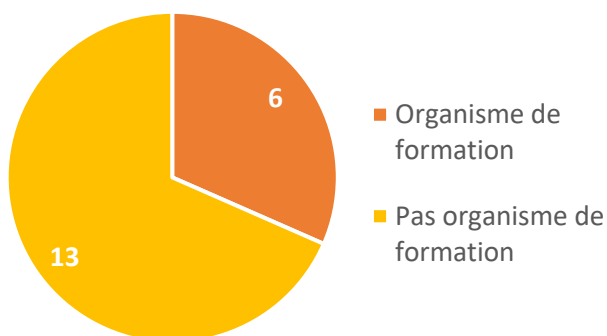
- ✓ Les ACI considérés comme « qualifiants » intègrent la validation de tout ou partie d'un titre professionnel dans leurs parcours.
- ✓ Ceux qui sont considérés comme « pré-qualifiants » forment aux savoirs ou techniques de base, ou visent des prérequis pour accéder à d'autres formations.
- ✓ Les ACI « remobilisants » visent à accompagner et instaurer une dynamique sur le plan social et professionnel, et l'acquisition des codes nécessaires à l'intégration d'un milieu professionnel dit classique.



18 ACI sur 19 sont ici des ACI « remobilisants » et accompagnent ainsi des personnes très éloignées de l'emploi qui ont besoin d'un accompagnement spécifique pour revenir sur le milieu professionnel dit classique.

Pour favoriser la reconnaissance des compétences acquises par les salariés en parcours d'insertion, certaines SIAE mettent en place le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Salarié Polyvalent » de la Branche des ACI. Ce CQP permet de faire reconnaître la maîtrise d'un socle de compétences transversales ainsi que l'acquisition de compétences professionnelles liées au support de production de l'ACI. CHANTIER école (réseau national) est, à ce jour, désigné par la branche professionnelle comme seul organisme certificateur.

Organisme de formation

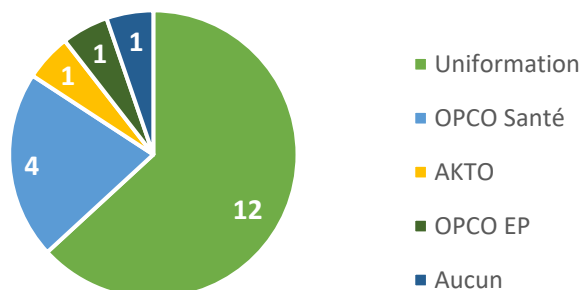


Afin de réaliser des formations en interne avec leurs propres moyens pédagogiques, certaines SIAE sont déclarées "organisme de formation" et doivent pour cela obtenir la certification Qualiopi. Cette certification atteste de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder à des fonds publics ou mutualisés.

32%
Des ACI du panel sont certifiés organisme de formation

Sur le total des 19 ACI interrogés, 6 sont certifiés “organisme de formation”. Cela ne veut pas dire en revanche que ces ACI sont les seuls à proposer des formations à leurs salariés, mais qu’ils peuvent les dispenser en interne et, suivant leurs objectifs, délivrer tout ou partie d’une certification.

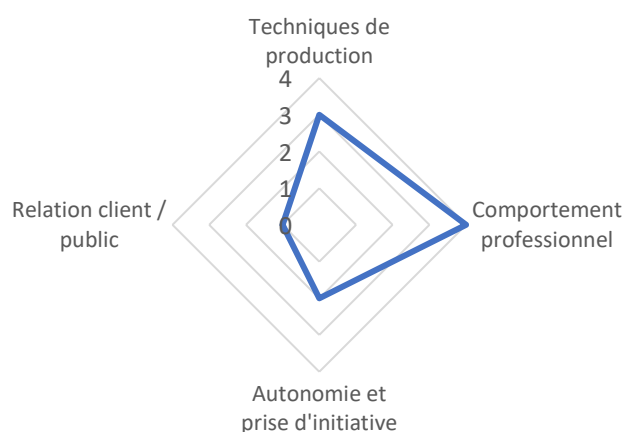
Parmi les 11 OPCO, qui ont pour mission de financer l’apprentissage et d’aider à construire les certifications professionnelles, UNIFORMATION revient 12 fois sur 19. On retrouve également l’OPCO Santé (4) qui est choisi par les « ensembliers », c’est-à-dire des structures rassemblant plusieurs activités du champ de l’accompagnement social tel que l’hébergement, les services à la personne, l’insertion par l’activité économique, etc. Les entités publiques ne cotisent pas à un OPCO (1 sur 19).



Le développement de compétences et la FEST

Les SIAE proposent des actions spécifiques d’accompagnement et de formation afin de permettre aux salariés en parcours d’insertion d’accéder, à terme, à un emploi durable ou à une formation qualifiante. Les actions de formation peuvent se réaliser pendant la production ou via la participation d’intervenants internes ou d’un organisme de formation extérieur. En moyenne, les ACI estiment que 26% du temps de travail hebdomadaire d’un salarié en parcours est consacré à la formation.

100% des ACI mettent en place des actions de formation durant le temps du parcours et, cela, sur des thématiques variées : Français Langue Etrangère (FLE), gestion du stress, sécurité au travail, etc.



Les compétences les plus développées dans l’accompagnement, des plus valorisées aux moins valorisées, sont : le comportement professionnel (4), les techniques de production (3), l’autonomie et la prise d’initiative (2), et les relations publics-clients (1).

La modalité de formation en situation de travail (FEST), reconnue par la loi en 2018, permet à des structures de rendre leur activité apprenante et de dispenser des formations sans être certifiées Qualiopi, tout en accompagnant les salariés à être acteurs de leur parcours de développement de compétences. Tous les employeurs et, à fortiori, les SIAE peuvent bénéficier de financements pour ces formations, sous réserve du respect des dispositions légales relatives à leur mise en place.

DÉBOUCHÉS VERS LE MONDE AGRICOLE

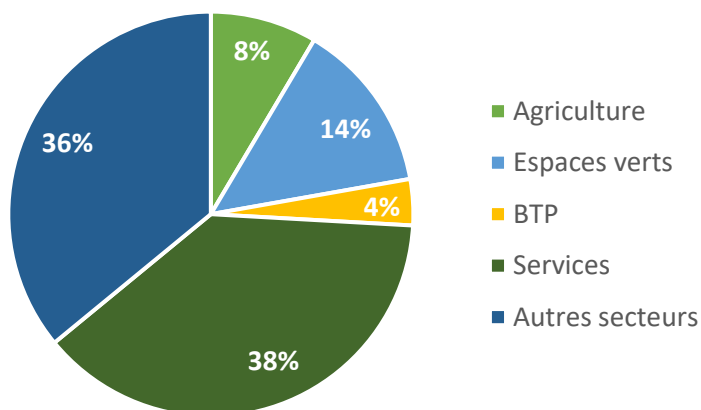


Les formations

À l'issue d'un parcours d'insertion, la formation permet de certifier ses compétences et potentiellement d'obtenir tout ou partie d'un diplôme. Ce sont 17 salariés au total, sur les 19 ACI agricoles qui ont continué en 2022 leurs parcours d'insertion par un parcours de formation, soit 4% des effectifs.

Très peu de salariés se tournent vers une formation agricole : nous dénombrons seulement 2 ACI dans lesquels au moins 1 salarié s'est orienté vers une formation agricole diplômante.

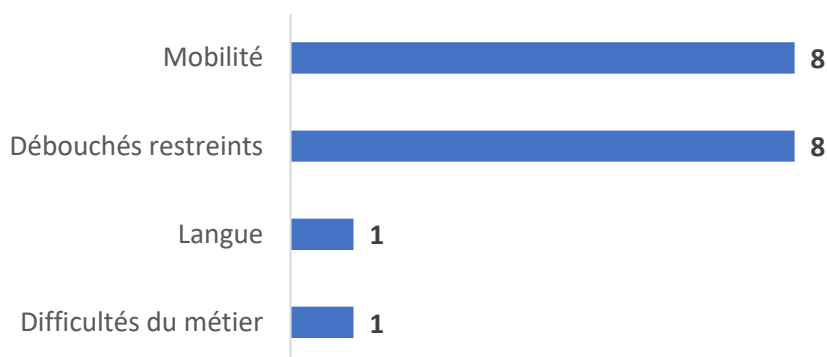
Quels sont les secteurs d'activité en sortie de parcours ?



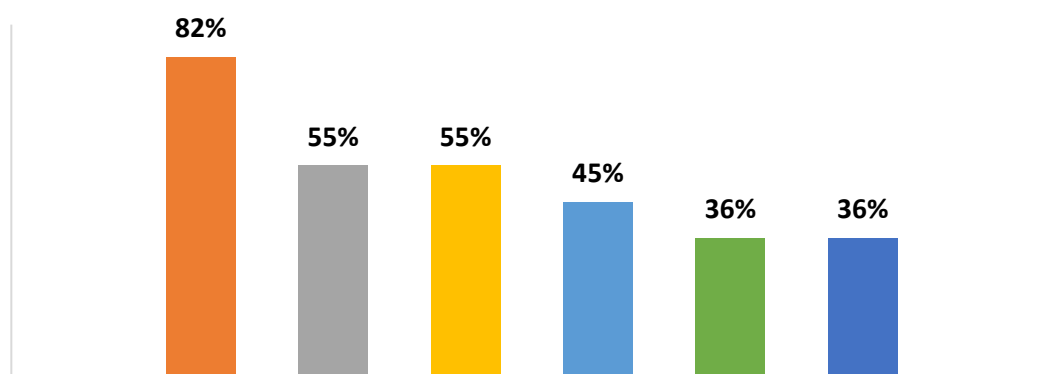
Dans les ACI de la filière agricole, lorsque les salariés en parcours ont une sortie positive à l'emploi, les secteurs d'activité dans lesquels ils sont les plus employés sont : les services (38%), les « autres secteurs » –par ex., la restauration, la logistique ou la sécurité– (38%), et les espaces verts (14%).

Les sorties en emploi vers l'agriculture sont minoritaires car elles représentent en moyenne 8% lorsqu'il y a une sortie vers l'emploi.

Lorsque les ACI sont interrogés sur les freins à l'emploi dans le secteur agricole, ils mentionnent principalement deux contraintes : le manque de mobilité des salariés (couplé à des lieux de travail peu accessibles en transports en commun) et les débouchés restreints de ce secteur en Île-de-France.



Enfin, lorsque la sortie de parcours se fait vers un métier du végétal, les employeurs les plus cités sont les suivants :



- Municipalités
- Entreprise d'aménagement paysager/espaces verts
- Entreprises de maraîchage
- Jardins et fermes pédagogiques;
- Entreprises ou associations en agriculture urbaine
- Pépiniériste (jardinerie ou vente aux professionnels)



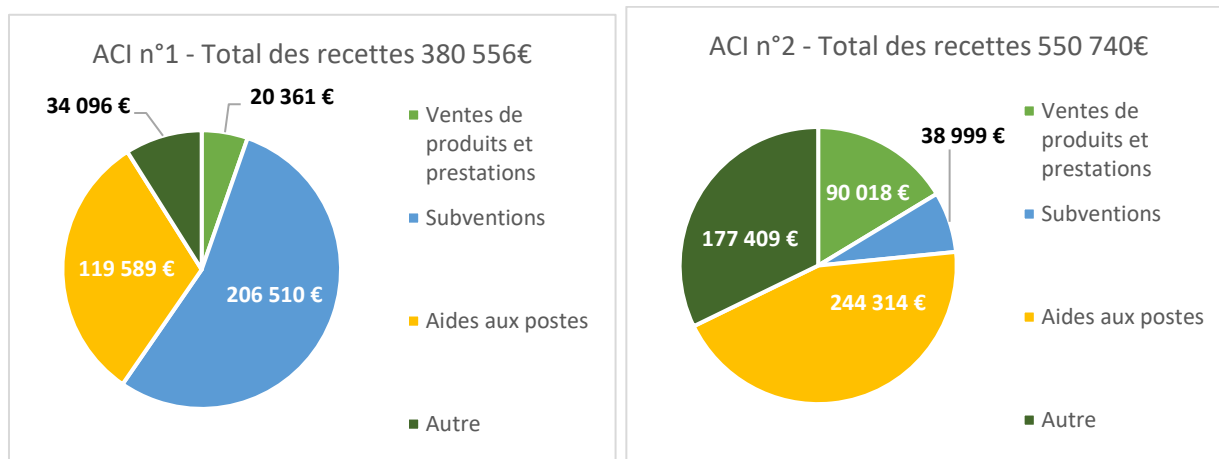
LES MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES ACI



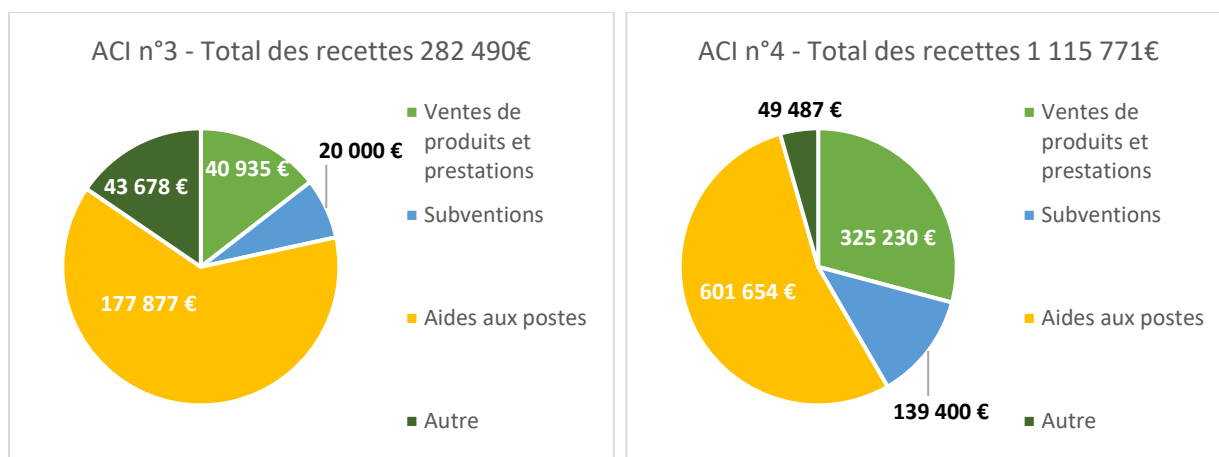
Le modèle socio-économique désigne, généralement, les moyens mobilisés au service du projet articulés autour de trois axes principaux : la mission sociale (les richesses humaines), la mission économique (les leviers financiers), et la mission organisationnelle (les alliances).

Quels modèles économiques des ACI en agriculture urbaine ?

Nous avons choisi ici de montrer des exemples de modèles économiques, provenant de 6 ACI franciliens de tailles différentes.

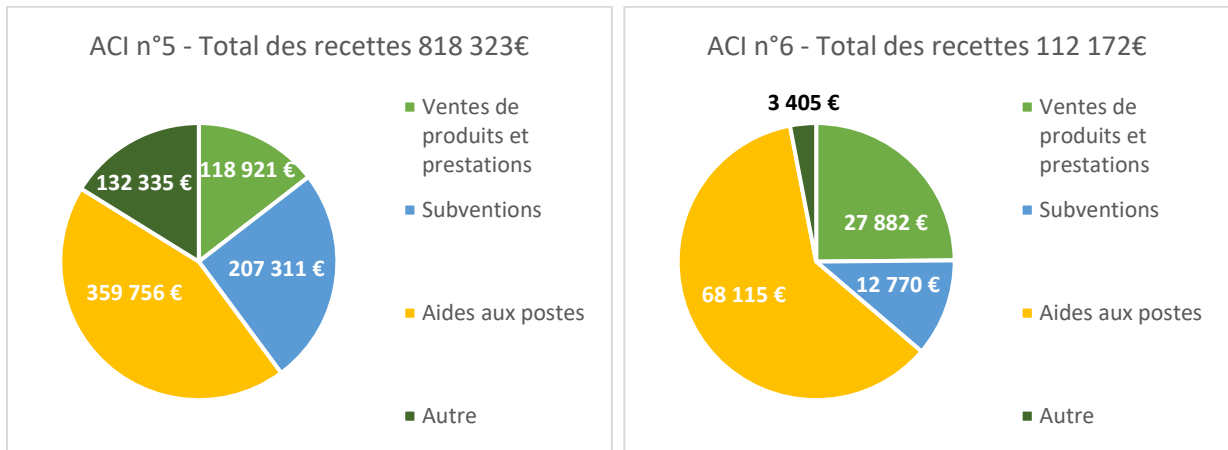


Chaque graphique représente les recettes totales des ACI (classe 7) avec la part que représentent les aides aux postes, les autres subventions, la vente de produits et de prestations et des recettes autres.



On constate que la part des ventes de produits et prestations varie en fonction des chantiers : elle dépend aussi de la part des autres recettes dans le total. Nous pouvons retenir qu'il est difficile pour les ACI en agriculture urbaine de vendre des produits à haute valeur ajoutée. La vente de prestations (animations à la ferme, teambuilding, etc.) est ainsi une solution pour augmenter les revenus même si cela demande de s'organiser pour ces nouvelles activités et d'y consacrer du temps de salariés. Dans son mémoire intitulé « *En quoi la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine peut-elle permettre à un Atelier Chantier d'Insertion d'être viable ?* », Chloé Boneff conclut qu'il est important « pour l'insertion, de ne pas se limiter à une activité agricole pure mais bien d'exploiter la diversité de fonction de l'agriculture

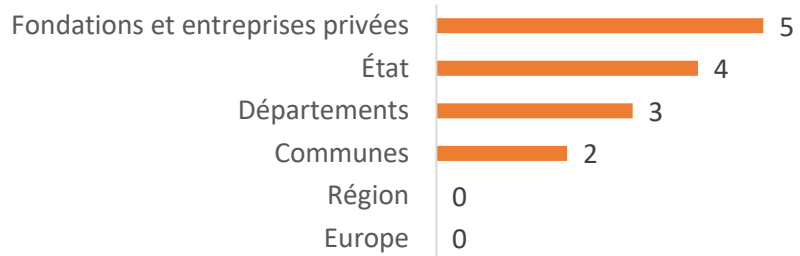
urbaine pour améliorer ses recettes commerciales »¹. Ceci est d'autant plus vrai aujourd'hui que les ACI peinent à trouver des subventions privées ou publiques pour équilibrer leur budget.



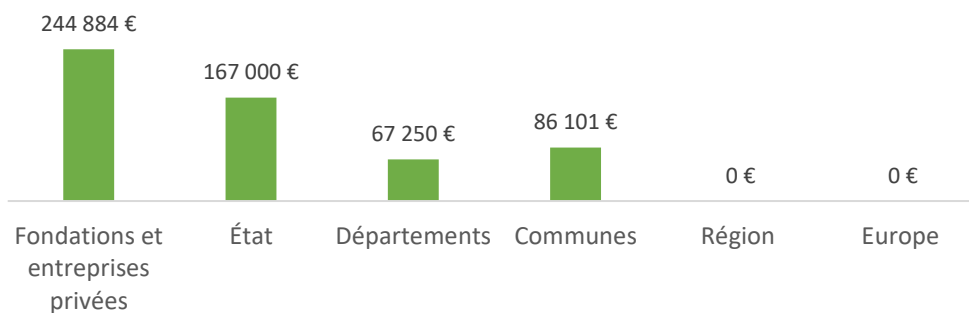
Par ailleurs, on voit que les ACI ne bénéficient pas de subventions de la même manière : cela dépend notamment des partenariats qu'ils ont pu nouer et qui sont disponibles sur leur territoire (certains départements, par exemple, soutiennent plus que d'autres des projets favorisant la transition écologique).

Les financeurs de subventions « vertes »

De manière générale, les ACI peinent à trouver des financements qui correspondent à leurs projets mais aussi à consacrer du temps pour répondre aux appels à projets. Nous avons



néanmoins demandé aux ACI de quels partenaires ils avaient pu toucher des subventions uniquement au titre de projets « verts », c'est-à-dire en lien avec l'écologie, l'agriculture, la nature ou la biodiversité. Les fondations et entreprises privées arrivent en tête dans les réponses : 5 des 6 structures ont touché une subvention de leur part, pour un projet « vert », pour un montant de 244 884€ sur l'ensemble des 5 ACI. L'Etat a également subventionné ces projets pour un total de 167 000€.



¹ Boneff, Chloé, « En quoi la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine peut-elle permettre à un Atelier Chantier d'Insertion d'être viable ? », 2017, Mémoire d'études réalisé en lien avec son stage à CHANTIER école Île-de-France, consulté en décembre 2025.

Il est également intéressant de noter que les communes peuvent allouer un budget pour ces projets, souvent dans une volonté de renaturer les espaces urbains, créer des îlots de fraîcheur mais aussi créer du lien social entre les habitants autour de la nature et de l'écologie.

Le financement des ACI

Le financement des SIAE est complexe et dépend du type de conventionnement. Leur mission sociale est reconnue et soutenue par diverses sources de recettes :

- L'aide aux postes d'insertion (UD-DDETS de la DRIEETS, Conseil Départemental)
- Les aides publiques complémentaires (Conseil Régional, Collectivités territoriales, agences thématiques...)
- Les aides privées : fondations et mécénat
- Le chiffre d'affaires issu de la commercialisation des biens et des services

Les ACI sont soumis à des dispositions réglementaires particulières qui structurent leur modèle socio-économique, dans l'objectif de préserver leur finalité première d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi, et afin d'éviter la contrainte de devoir prioriser la rentabilité des activités. Pour couvrir leurs charges d'exploitation, les ACI doivent viser un équilibre économique, composé de 30% maximum des charges couvertes par des recettes issues de la commercialisation (50 % sous dérogation et de manière temporaire) et de 70% des charges couvertes par des recettes issues de subventions publiques et privées, octroyées au titre des services rendus aux territoires.

Les partenaires financiers

Afin de réunir les financements nécessaires, les SIAE font appel à divers acteurs et dispositifs de financement. Liste non-exhaustive :

- L'Europe (Fonds Social Européen).
- L'État, via la DRIEETS Île-de-France et ses UD-DDETS
- Les collectivités territoriales : la Région d'Île-de-France, les conseils départementaux, les EPCI : EPT, communautés d'agglomération, les communes
- Agences spécialisées de l'État : Agence Régionale de Santé Île-de-France, ADEME, par exemple.
- Les fondations reconnues d'utilité publique et les fondations privées.
- Les commanditaires : bailleurs sociaux, entreprises privées.
- Les plateformes de financement participatif.

Les partenaires sociaux

Les partenaires sociaux peuvent apporter un soutien aux SIAE dans leur mission d'accueil et d'accompagnement de publics en difficulté. Les actions menées en partenariat peuvent se traduire par l'orientation des demandeurs d'emploi et l'élaboration des parcours d'insertion individuels, la coordination des acteurs de l'insertion professionnelle sur le territoire, les recherches de logement, ou bien la mise en place d'une ingénierie de formation spécialement adaptée aux publics en difficulté ainsi que l'organisation d'ateliers thématiques destinés aux salariés en parcours d'insertion.

Voici quelques exemples cités lors de l'enquête auprès des ACI : partenariat avec la Cravate Solidaire pour la préparation d'entretiens, avec Emmaüs Solidarité Compétences pour des cours de Français et sur le numérique, avec le Fonds de dotation Bien nourrir l'Homme pour des ateliers culinaires, ou encore avec France Bénévolat pour des ateliers jardinage intergénérationnels.

De manière plus large, le tissu partenarial des ACI touche de nombreux acteurs selon les thématiques abordées :

- Emploi : France Travail, les Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE), les Missions locales, les Missions emploi, les Cap emploi...
- Solidarité et hébergement : les Maisons Départementales des Solidarités (MDS), les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les Maisons des jeunes et de la culture (MJC), les Conseils de la Vie Sociale (CVS), Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL), les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), ADOMA (Groupe CDC Habitat), les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), des établissements médico-sociaux...
- Formation : les organismes de formation comme UPROMI, les FLES (Fonds Local Emploi Solidarité), etc. et d'autres SIAE et associations (dont Emmaüs).

Les partenaires techniques

Pour un appui technique en lien avec les activités de production et les actions d'accompagnement social et professionnel, les SIAE interrogées travaillent avec divers partenaires techniques.

Quelques exemples de partenariats mis en œuvre cités

- Les réseaux de l'IAE
 - Appropriation de la Formation En Situation de Travail (FEST) et d'autres actions de professionnalisation avec le réseau CHANTIER école Île-de-France.
 - Formations centrées sur les domaines de l'insertion et de l'agriculture biologique dispensées par le réseau Cocagne.
- Les services techniques des collectivités et des bailleurs
 - Mise à disposition d'engins de chantiers pour des aménagements.
 - Mise en place de l'irrigation avec les fontainiers du Bois de Vincennes.
- Les groupements d'agriculteurs, le Pôle de Compétitivité Technique en Agriculture Biologique (PCTAB) d'Île-de-France, les maraîchers indépendants...
 - Conseil pour le développement d'un élevage de poules pondeuses avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Île-de-France (GAB ÎDF).
- Des écoles, bureaux d'études ou entreprises de conseil
 - Formations sur des sujets techniques avec l'École du Breuil
 - Installation d'un composteur électromécanique avec les Alchimistes
 - Analyse des sols et préparation d'un plan de gestion avec le laboratoire LAMS
 - Campagne de veille des espèces invasives avec FREDON Île-de-France
 - Des formations à la certification biologique dispensées par Ecocert
 - Conception du substrat avec AgroParisTech et le département Recherche-Action de l'entreprise Florentaise.

ANNUAIRE DES ACTEURS

75 - Paris

- (1) Interface Formation – O' Potager du Bois
- (2) Le Paysan Urbain – La Ferme de Charonne
- (3) Pépins Production – Prendre Racines
- (4) Travail et Vie – Ferme du Rail
- (5) Association Espaces – Animation Nature en Ville (intervient dans plusieurs départements)

77 - Seine-et-Marne

- (6) ARILE – Jardin de Cocagne Saint-Faron
- (7) Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi (M2IE) – Graine d'Emploi
- (8) Initiatives 77
- (9) ADSEA 77 – PIJE
- (10) Horizon – La Ferme des Copains

78 - Yvelines

- (11) ACR Equalis – Jardin de Cocagne de Conflans Sainte Honorine
- (12) ACR Equalis – Chantier d'insertion Ile de Loisirs de Verneuil

91 - Essonne

- (13) Abeilles Aide et Entraide – Abeilles Maraîchères
- (14) Études et Chantiers IDF – La Ferme Saint-Lazare
- (15) Les Potagers du Télégraphe – Potager d'Etampes et Itteville
- (16) Fondation Franco-Britannique de Sillery – Les Chantiers de Sillery
- (17) La Ferme des Potagers de Marcoussis
- (18) Jardin de Cocagne de Limon
- (19) Le Chemin des Fleurs
- (20) Emmaüs Solidarité – Le Bois de l'Abbé

92 - Hauts-de-Seine

- (21) Association Espaces – Jardin du Piqueur

93 - Seine-Saint-Denis

- (22) ACTES – Cité maraîchère de Romainville
- (23) Association Territoires
- (24) Aurore – Les Jardins Biologiques du Pont-Blanc
- (25) Halage – Fleurs d'Halage
- (26) Les Restos du Cœur – Les Jardins du Cœur 93
- (27) Association Espaces – CultiCime

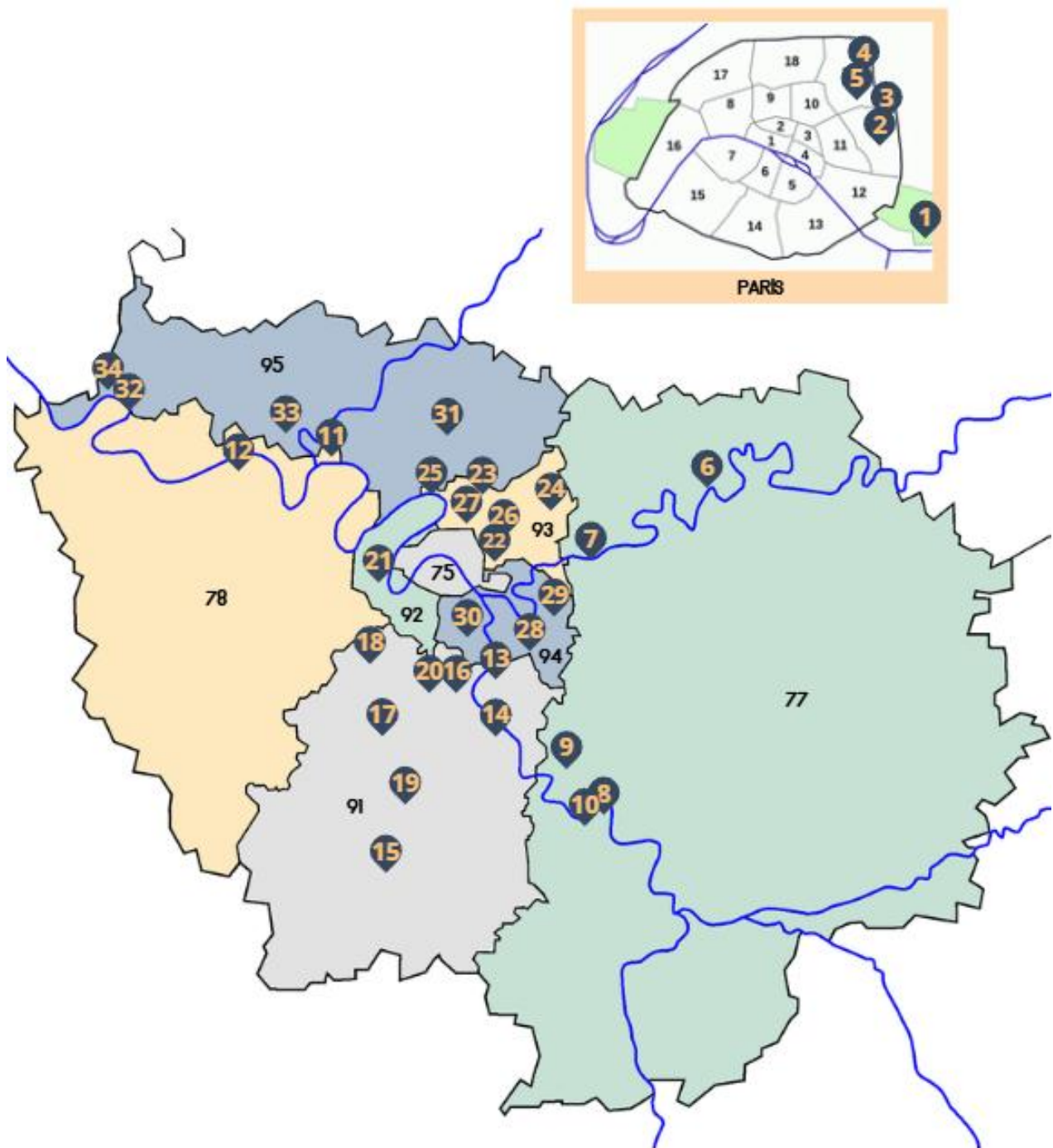
94 - Val-de-Marne

- (28) Études et Chantiers IDF – Comptoir des Plants
- (29) Val Bio Île-de-France
- (30) Confluences – ACI Fresnes

95 - Val d'Oise

- (31) Plaine de Vie
- (32) Sauvegarde 95 – La récolte 95
- (33) ACR Equalis – Le Jardin de Cocagne Potager Verger
- (34) ACR Equalis – La jardin Maraîcher de Cergy-Pontoise

CARTE DES ACI FRANCILIENS



Pour consulter la carte des ACI et d'autres projets solidaires en lien avec l'agriculture urbaine :

<https://cultivonslaville.org/carte-des-aci/>



INTERFACE FORMATION - O Potager du Bois

Création de l'ACI : 2018

Ville d'implantation de l'ACI : Paris 12e (Bois de Vincennes)

Contexte d'implantation : O' Potager du Bois est une ancienne parcelle destinée à la culture fourragère au sein de la Ferme de Paris.

Surface du site : 3500m² dont 1500m² cultivés

N° de salariés en parcours (2024) : 4

Support de production : Maraîchage biologique

Métier support : Aide-maraîcher

En 2016, l'association Interface Formation ouvre une boutique bio sociale et solidaire sous forme d'ACI à Paris. Dans une suite logique de remonter la filière, l'association a la volonté de lancer un nouvel ACI en maraîchage biologique. Interface Formation répond ainsi à un appel à projet de la Ville de Paris et devient lauréat pour investir une parcelle au sein de la Ferme de Paris. O' Potager du Bois est désormais une des rares exploitations maraîchères en pleine terre dans la capitale !

En plus d'acquérir des compétences professionnelles et des savoir-être transférables à d'autres métiers, l'ACI permet aux salariés d'améliorer la confiance en soi, à travers la réévaluation de son parcours et de ses connaissances, et de nourrir une prise de conscience environnementale et alimentaire.

Deux moments particulièrement forts viennent ponctuer l'année des salariés : les temps de récolte et vente directe qui finalisent l'activité de production et constituent pour les salariés des moments d'échange avec le public ; la validation des acquis des salariés par un jury de professionnels, en vue d'obtenir le CQP « Salarié Polyvalent » de la branche des ACI, qui représente une étape marquante et émouvante, aussi bien pour les salariés en insertion que pour les formateurs. Les salariés sont également amenés à réaliser deux périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) en collectivité et en entreprise, afin de découvrir différents milieux de travail.

La crise de la COVID-19 a amené Interface Formation à trouver des solutions pour diminuer la fracture numérique, notamment afin de poursuivre l'accompagnement et les actions de formation à distance. L'équipe permanente suit également des formations en externe, comme l'appropriation de la Formation En Situation de Travail (FEST), et d'autres en interne, afin de veiller à leur propre développement professionnel.

En 2023, Interface Formation devient lauréat d'un second site dans le Bois de Vincennes (Parisculteurs 5). La Pépinière de l'est est composée de 600 m² de verger et de 400 m² de pépinière et vivaces. Elle vient compléter à la fois l'offre de formations proposées aux salariés en parcours d'insertion et la gamme de produits : aux légumes, aromatiques et petits fruits produits chaque année sur la parcelle O' Potager du Bois à hauteur d'un volume d'environ 1 tonne, viendront s'ajouter artichauts et tubercules, fruits (pommes, poires, prunes et figes) et plants maraîchers.

La grande proximité géographique des deux sites est un atout majeur dans leur recherche du modèle agricole le plus complet et le plus vertueux possible. En effet, « être capable de couvrir entièrement notre besoin en plants maraîchers grâce à une pépinière, transporter ces plants en vélo-cargo jusqu'à notre parcelle, diversifier notre production avec l'implantation d'un verger, est une occasion unique de s'en approcher. En outre l'ajout de légumes trop longtemps délaissés par les consommateurs à notre gamme de produits, renforce le versant pédagogique de notre modèle. »

Les pratiques culturales enseignées sur les parcelles O' Potager du Bois et Pépinière de l'Est, s'appuient sur les pratiques agroécologiques respectueuses de la terre et de l'environnement.

CONTACT

www.interface-formation.net - 01 48 03 00 45 - contact@interface-formation.net



(Fiche mise à jour en 2025)



LE PAYSAN URBAIN - La Ferme de Charonne

Création de l'ACI : 2016

Ville d'implantation de l'ACI : Paris 20e

Contexte d'implantation : Terrain enherbé en toiture du réservoir enterré d'eau non potable de Charonne

Surface du site : 8000m² dont 800m² cultivés sous serre + 2000m² en bacs extérieurs

N° de salariés en parcours (2022) : 21

Support de production : Culture de micro-pousses, fleurs comestibles et aromates ; Animation de jardin pédagogique

Métier support : Agent de culture, chauffeur-livreur, animateur

Installé à l'origine à Romainville dans le cadre d'une occupation temporaire d'une friche urbaine, en 2020 le Paysan Urbain se déplaça à Paris pour investir un site obtenu grâce à l'appel à projets Parisculteurs. Malgré quelques contraintes de portance liées à l'ouvrage sous-terrain, un bail de 20 ans a permis à l'association d'envisager son développement sur le long terme. Dans une démarche d'essaimage du modèle, le Paysan Urbain s'est également installé à Marseille en 2018.

La culture de micro-pousses permet aux salariés en parcours d'insertion de voir rapidement le fruit de leur travail, ce qui s'est avéré bénéfique pour accompagner des personnes fragilisées vers le chemin de la reconstruction. La ferme urbaine regroupe un ensemble d'activités permettant de faire tourner les salariés sur les différents postes (mise en culture, conditionnement des produits, manutention du compost, livraison...). Le développement d'un jardin pédagogique en complément à l'activité de production, favorise davantage une prise de conscience environnementale ainsi que le développement de compétences en matière d'animation. En outre, l'ouverture du site sur le quartier induit des rencontres et des échanges avec une diversité de personnes de passage à la ferme (groupes scolaires, clients, bénévoles...).

Les départs des salariés en parcours insertion vers d'autres horizons sont des moments forts pour l'ensemble de l'équipe qui mettent en évidence les progrès réalisés au sein de l'ACI.

CONTACT

<http://www.lepaysanurbain.fr> - contact@lepaysanurbain.fr

(Fiche mise à jour en 2023)



PÉPINS PRODUCTION – Prendre Racine

Création de l'ACI : 2021

Ville d'implantation de l'ACI : Paris 11e et 20e

Contexte d'implantation : Ancienne prairie attenante au réservoir d'eau potable de Belleville

Surface du site : 1200m² dont 700m² cultivés

N° de salariés en parcours (2024) : 20

Support de production : Production de jeunes plants

Métier support : Ouvrier en production pépinière biologique

Agissant au tout début du cycle de vie des plantes, l'association Pépins Production développe des pépinières de quartier à Paris depuis 2015 pour accompagner le processus de végétalisation des villes, tout en créant du lien social. Suite à l'inauguration récente de leur ACI, des salariés en parcours d'insertion sont formés à la production de jeunes plants et aux activités de conseil, de vente et de distribution.

L'activité à la pépinière constitue un support de travail remobilisant et accessible avec des tâches simples qui permettent aux salariés de développer des compétences techniques dont une attention méticuleuse. Les postes de travail peuvent également être aménagés permettant aux personnes rencontrant des difficultés physiques d'y participer.

Lauréate de l'appel à projets Parisculteurs, l'association a remporté le site au titre du projet Flore Urbaine, en partenariat avec Plein Air, la première ferme florale urbaine de Paris. Les équipes de l'ACI espaces verts de l'association Interface Formation sont également amenés à intervenir sur l'entretien paysager du site.

Bien implanté dans le milieu de l'agriculture urbaine en région parisienne, Pépins production mobilise son réseau afin de permettre aux salariés de découvrir d'autres métiers annexes à l'agriculture urbaine (ex : fleuriste). L'accueil du public lors des ventes à la pépinière sont valorisant pour l'équipe et permet de créer un lieu de discussion autour du végétal. Chaque année, Pépins production organise son « Festival Vivaces ! », dans l'objectif de faire découvrir la diversité végétale au grand public, en promouvant des modes de production écologiques et solidaires. Forte de son expérience, l'association se développe aujourd'hui au-delà de Paris, avec un site à Chelles (77) et des projets à Marseille. Elle propose également un accompagnement des porteurs de projets via une formation à la création de pépinières de quartier.

CONTACT

www.pepinsproduction.fr - contact@pepinsproduction.fr

(Fiche mise à jour en 2025)



TRAVAIL ET VIE - La Ferme du Rail

Création de l'ACI : 2018

Ville d'implantation de l'ACI : Paris 19e

Contexte d'implantation : Ancienne friche attenante à la Petite Ceinture Ferroviaire de Paris

Surface du site : 900m² dont 450m² cultivés

N° de salariés en parcours (2024) : 11

Support de production : Maraîchage, compostage

Métier support : Ouvrier polyvalent espaces verts

La Ferme du Rail est sortie de terre grâce à l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris » lancé en novembre 2014 par la Ville de Paris. Conçue par plusieurs acteurs partageant un désir de voir grandir un lieu d'activité qui allie agriculture urbaine, des emplois en insertion, et un restaurant ouvert au quartier, la Ferme du Rail est également un lieu d'hébergement mixte pour des personnes en rupture sociale et des étudiants.

Portée par l'idée d'intégrer un ACI au sein d'un projet plus global, l'objectif essentiel de l'association Travail et Vie est de proposer un travail quotidien accessible aux personnes en difficulté. L'activité maraîchère étant saisonnière, la collecte de déchets organiques à l'échelle du quartier à l'aide de vélos triporteurs ou bien déposés au point d'apport volontaire par les habitants du quartier, permet de proposer un travail tout au long de l'année et d'instaurer une certaine stabilité à l'activité. La ferme est équipée d'un composteur électromécanique, permettant une transformation rapide des déchets en compost. C'est également l'activité qui suscite le plus de vocations chez les salariés, même si les suites de parcours vers ce secteur d'avenir créateur d'emplois ne sont pas encore avérés aujourd'hui.

Un jardinier paysagiste expérimenté accompagne la montée en compétences de l'encadrante technique sur le maraîchage urbain et coordonne des interventions à l'extérieur pour les salariés en parcours, dans l'objectif de favoriser leur polyvalence et une adaptation à un rythme de travail plus soutenu.

La totalité de la production de la ferme est commercialisée auprès du restaurant « Le passage à niveau » et les salariés déjeunent sur place, découvrant ainsi les résultats de leur travail. À l'avenir, l'association souhaite récupérer d'autres terrains afin d'augmenter les rendements et démontrer un modèle répliquable répondant aux besoins de la ville.

CONTACT

www.travailetvie.org - 01 40 18 78 75 - fermedurail@gmail.com

(Fiche mise à jour en 2025)



ANIMATION NATURE EN VILLE

Création de l'ACI : 2001

Villes d'implantation de l'ACI : Paris + IDF

Contexte d'implantation : Terrains appartenant à des bailleurs et des communes

Surface du site : Dépend des jardins

N° de salariés en parcours (2024) : 15

Support de production : Entretien de sites végétalisés en ville, animation de jardins partagés et solidaires, compostage de quartier

Métier support : Éco-animateur ; éco-collecteur

L'association Espaces anime 16 chantiers d'insertion par l'écologie urbaine autour d'activités de gestion différenciée et écologique, la sensibilisation à l'environnement, le maraîchage urbain et l'économie circulaire, tout en proposant aux salariés en insertion un emploi, une formation aux métiers émergents et un accompagnement socioprofessionnel.

En tant que structure porteuse de plusieurs ACI, Espaces mobilise un réseau important de plus de 200 partenaires publics et privés qui vont mettre à disposition des lieux, accorder des subventions ou proposer des mécénats de compétences (collectivités, bailleurs sociaux, fondations, entreprises, etc.). L'association coordonne également un réseau de bénévoles qui participe aux différentes activités écologiques et aux actions d'accompagnement social et professionnel (cours de français, démarches administratives, etc.).

Afin d'accompagner au mieux ses salariés en insertion vers l'emploi, Espaces mise fortement sur les actions de formation en situation de travail (AFEST), en s'appuyant sur des référentiels de compétences établis au regard des activités de l'ACI et des titres professionnels certifiés, qui peut être validée par des sessions de certification des compétences devant un jury professionnel.

Au sein des 26 jardins partagés, solidaires et pédagogique qu'elle anime, Espaces mène des activités d'animation de jardinage écologique, de sensibilisation à la biodiversité et de gestion de composteurs à partir de déchets verts et organiques auprès de divers publics (bénévoles, jardiniers, scolaires, etc.). Les salariés améliorent ainsi leurs capacités de communication en s'appropriant des outils pédagogiques et deviennent ainsi porte-parole pour sensibiliser les citoyens à l'écologie urbaine.

Les missions les plus courantes de l'équipe des éco-animateurs sont les suivantes : suivi des adhésions et de l'accompagnement des jardiniers, fourniture de conseils techniques en jardinage écologique et en recyclage des déchets organiques, réalisation d'un programme d'intervention incluant des permanences et animations selon un calendrier prédéfini sur une année, avec des thématiques validées par les jardiniers et les partenaires, maintien des accès aux jardins et leurs bon usage, gestion courante du jardin et la coordination entre les jardiniers et la Ville, explication des principes nécessaires à la constitution d'un comité d'animation, dans le but de préparer progressivement l'autonomisation des jardiniers.

L'équipe d'éco-animateurs intervient régulièrement sur de la sensibilisation grand public (biodiversité, compostage, atelier lactofermentation, etc.) et des animations destinées aux scolaires/périscolaires (animations hors les murs sur des parcelles pédagogiques, dans différentes villes, bassin parisien ou dans des établissements scolaires).

CONTACT

www.association-espaces.org - 01 55 64 13 40 - espaces@association-espaces.org

(Fiche mise à jour en 2025)



ARILE – Jardin de Cocagne Saint-Faron

Création de l'ACI : 2018

Ville d'implantation de l'ACI : Meaux

Contexte d'implantation : Terrain en friche appartenant à la commune

Surface du site : 40 000m² dont 17 000m² cultivés

N° de salariés en parcours (2024) : 30

Support de production : Maraîchage biologique, apiculture

Métier support : Aide-maraîcher

Forte de plus de 40 années d'expertise, l'ARILE (Association Régionale pour l'Insertion, le Logement et l'Emploi) développe des projets répondant aux problématiques d'hébergement, de logement, d'emploi et de justice.

L'association inscrit ses actions dans une démarche citoyenne, éco-responsable et environnementale avec l'objectif de sensibiliser plus largement la société civile au développement durable.

Grâce à une opportunité foncière pour réhabiliter une zone en friche, l'ARILE a installé un ACI avec l'appui du Réseau Cocagne. Le projet a nécessité une levée de fonds importants pour financer le démarrage de l'activité (travaux d'aménagement, serres, matériel agricole, etc.) et son émergence a été rendue possible grâce au soutien de la Ville de Meaux.

Une production diversifiée de légumes anciens et rustiques est distribuée via 100 paniers hebdomadaires destinés aux adhérents engagés. Dans une logique de démocratisation de légumes bio, une boutique au jardin a été inaugurée en 2021, accessible aux habitants non-adhérents. Toujours en privilégiant une distribution en circuit-court, l'ACI diversifie aujourd'hui ses canaux de distribution à travers un marché local, dans une enseigne de légumes biologiques et auprès d'un hypermarché, ce qui permet d'écouler la production en volume et d'éviter la perte des légumes. De plus, les partenaires commerciaux sont disposés à accueillir les salariés de l'ACI en stage pour leur faire découvrir d'autres métiers. Ainsi, l'environnement professionnel proposé par l'ARILE permet également de développer des compétences annexes et d'envisager des sorties vers l'emploi dans la préparation de commandes, la vente, et la distribution.

Dans l'avenir, l'association compte animer des ateliers de cuisine pour faire découvrir les variétés anciennes, installer une conserverie, des animaux et une activité d'agroforesterie, qui viendront compléter les compétences acquises par les salariés.

CONTACT

www.asso-arile.com - jardin.saint.faron.arile@gmail.com

(Fiche mise à jour en 2025)



M2IE – Les Vertueux

Création de l'ACI : 2009

Ville d'implantation de l'ACI : Champs-sur-Marne

Contexte d'implantation : Potager historique d'un château

Surface du site : 5000m² dont 3 200m² cultivés

N° de salariés en parcours (2024) : 55

Support de production : Entretien d'espaces verts, maraîchage et gestion de biodéchets

Métier support : Agent d'entretien espaces verts, Ouvrier maraîcher, Agent collecteur

Depuis 2009, le centre des monuments nationaux (CMN) a mis à disposition des anciennes entités absorbées par la M2IE, une parcelle de terrain ayant pour but l'exploitation d'un jardin-potager. Dans l'ambition d'allier des actions d'insertion à l'alimentation durable et l'économie circulaire, l'association s'est tournée vers l'agriculture urbaine, un support de production qui offre une palette de métiers et de compétences. La culture maraîchère permet également d'effectuer un travail pédagogique sur la nutrition en faisant découvrir aux salariés des légumes et des fruits qu'ils n'ont pas l'habitude de consommer. Une partie de la production est partagée entre les salariés et donne l'occasion d'apprendre à cuisiner les produits récoltés. Ce jardin-potager a remporté en 2019 le prix de l'inspiration en ESS de la FONDATION CREDIT COOPERATIF grâce à son projet SEED (« graines » en anglais mais également acronyme de « Simplement Etre et Evoluer Dignement »). Ce projet visait à rendre le jardin-potager interactif et connecté afin de lutter contre la fracture numérique de nos salariés en insertion, de promouvoir le travail de la terre effectué par ces derniers et faire tomber quelques préjugés sur l'insertion. En 2020 naquit le projet LES VERTUEUX qui s'inscrit alors dans la continuité de SEED et contribue à la promotion d'un environnement de travail digne, à l'accès à l'emploi des personnes marginalisées, à l'innovation sociale et environnementale.

Les objectifs globaux du projet LES VERTUEUX :

- Inscrire le jardin-potager dans un cycle vertueux qui débiterait par la collecte de biodéchets et se terminerait par de la production de fruits et légumes. Dans ce cycle, le végétal dégradé devient du compost organique qui sert à enrichir le sol qui produira de nouveaux végétaux.
- Concevoir une vraie plateforme d'apprentissage citoyenne de référence autour de l'agroécologie et qui s'adapte aux différentes maîtrises de la technique maraîchère.
- Faire monter en compétences techniques les ouvriers et encadrants techniques du chantier d'insertion.
- Répondre aux besoins d'habitants quant à la mise en place de jardins partagés.

CONTACT

www.m2ievm.com - 01 64 62 22 49 - 09 53 67 77 90 - accueilm2ie@m2ievm.com - lesvertueuxa@gmail.com (Fiche mise à jour en 2025)



PIJE - ADSEA 77

Création de l'ACI : 2006

Ville d'implantation de l'ACI : Savigny-le-Temple

Contexte d'implantation : Potager historique du domaine de la Grange-la-Prévôté

Surface du site : 140 000 m² dont 1 000 m² cultivés

N° de salariés en parcours (2024) : 14

Support de production : Maraichage biologique, entretien des espaces verts et naturels, aménagements paysagers

Métier support : Ouvrier Maraîcher

En partenariat avec la Direction du domaine de la Grange-la-Prévôté, le service PIJE de l'association ADSEA 77 a réhabilité l'ancien potager du château à caractère conservatoire. Datant au moins de 1760, le potager est implanté dans un parc de 13 ha dessiné au XVIII^e siècle, suivant le modèle des jardins « à la française ». Aujourd'hui, le projet s'inscrit dans le vaste programme de cultures urbaines de la municipalité visant à faire de Savigny-le-Temple, une « ville-nourricière ».

L'activité au potager est centrée sur la préservation et la mise en valeur de la biodiversité cultivée d'Île-de-France, en associant des collections pérennes (d'arbres fruitiers, de saules-osier, etc.) et des plantes potagères, ornementales, aromatiques et céréalières annuelles. Les salariés interviennent principalement dans la mise en culture et l'entretien du potager, la récolte, la préparation des commandes, le pesage. Des activités annexes sont réalisées ponctuellement ou périodiquement : travail autour de la réalisation de paniers ou structures en osier, travail de labour sur une parcelle par traction animale (ânes) en partenariat avec une association locale, formation et taille d'arbres fruitiers en partenariat avec l'Ecomusée de Savigny-le-Temple, et d'autres actions de formation en partenariat avec le Potager du Roy.

La distribution de la production est gérée par la municipalité de Savigny-le-Temple, en régie directe. L'objectif est de fournir, en priorité, les crèches de la ville, une action déjà existante depuis 2007, mais, à présent, systématisée, en changeant les méthodes de travail de la cuisine centrale de la crèche. Les légumes sont aussi destinés aux centres sociaux.

Le projet intègre, dans le cadre de l'ouverture du parc du Domaine au public, la présence de centres sociaux, centres aérés ou classes scolaires qui peuvent se voir réserver des petits espaces de culture. Une manifestation annuelle, le « Printemps des Jardiniers », accueille des animations et exposants autour du jardinage, du manger local et de la pépinière.

CONTACT

www.adsea77.fr - 01 60 60 24 36 - pije@adsea77.fr

(Fiche mise à jour en 2023)



ABEILLES MARAÎCHÈRES

Création de l'ACI : 2011

Ville d'implantation de l'ACI : Crosne

Contexte d'implantation : Friche urbaine

Surface du site : 40 000 m² dont 14 000 m² cultivés

N° de salariés en parcours (2024) : 28

Support de production : Maraîchage biologique, arboriculture, apiculture, compostage et élevage de poules pondeuses en plein air

Métier support : Ouvrier maraîcher

Abeilles Aide et Entraide oeuvre dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle depuis plus de 30 ans. Forte de son expérience et dans une perspective de développement et de changement d'échelle, en 2011 l'association se lance dans la création d'un ACI. La naissance du projet est fortement liée au contexte périurbain : une grande concentration de demandeurs d'emploi, l'opportunité de valoriser des terrains non constructibles par l'agriculture biologique, et une demande en produits frais à satisfaire.

L'association a développé un espace d'agriculture périurbaine sur des terrains appartenant à l'état, situé sur l'emprise d'une déviation autoroutière (projet qui n'a pas vu le jour). À l'activité de maraîchage biologique s'ajoute un élevage de poules pondeuses, un verger, une aire de compostage et une quarantaine de ruches. Travailler avec le vivant s'avère ainsi un bon support pédagogique pertinent pour diversifier les compétences et améliorer les savoir-être, par rapport aux exigences spécifiques des productions agricoles (rigueur, assiduité, polyvalence...)

Le cadre de travail est également important pour l'association qui a misé sur l'amélioration de la qualité paysagère de l'espace (zone dédiée aux plantes aromatiques, l'écoconstruction de mobilier...), un atout à la fois pour le bien-être des salariés de l'ACI mais également pour le public urbain, régulièrement accueilli à la ferme. Les salariés en parcours d'insertion peuvent également participer aux activités d'animation. L'association perçoit ainsi qu'il y a un gain en matière de sociabilité, de technicité, de dynamisme et de communication. C'est également l'occasion de véhiculer une bonne image du secteur de l'IAE.

Avec plus de 3500 paniers distribués chaque année auprès d'une cinquantaine d'adhérents engagés, l'ACI propose également la vente directe au jardin et fournit une épicerie biologique et un distributeur associatif ainsi que des animations hors les murs. La force d'Abeilles Maraîchères réside dans la diversification de ses d'activités. A terme, l'association compte mettre en place un rucher école en partenariat avec ICKO, leader européen de la distribution et la vente de matériel apicole, ainsi qu'une cuisine professionnel afin de valoriser les invendus agricoles de la zone.

CONTACT

www.abeilles-aide-entraide.fr - 01 69 48 88 43 - contact@asso-abeilles.fr

(Fiche mise à jour en 2025)



LA FERME SAINT-LAZARE

Création de l'ACI : 2001

Ville d'implantation de l'ACI : Grigny

Contexte d'implantation : Parc d'un ancien monastère

Surface du site : 20 000 m² dont 3 500 m² cultivés

N° de salariés en parcours (2024) : 25

Support de production : Maraîchage biologique et ferme pédagogique

Métier support : Agent de production en maraîchage biologique

Études et Chantiers Île-de-France est une association d'écologie sociale, porteuse de dispositifs d'insertion par l'activité économique. Nous agissons concrètement pour la transition écologique, notamment dans les quartiers populaires. Installée aux abords des lacs de l'Essonne, la Ferme Saint-Lazare est une exploitation agricole certifiée agriculture biologique à visée pédagogique. Le site rassemble un chantier d'insertion par le maraîchage, un rûcher et une ferme pédagogique. Le chantier d'insertion accueille jusqu'à 15 salarié-e-s en parcours d'insertion, orienté-e-s par nos partenaires prescripteurs. Les salarié-e-s sont formés au travail maraîcher au fil de la saison : semis, plantation, entretien des sols et des cultures, désherbage, récoltes, etc. Nous mettons en œuvre un mode de culture respectueux du vivant, auquel l'équipe est sensibilisée. Le maraîchage est alors un support d'activité porteur de sens, valorisant et accessible à tout type de publics.

L'équipe participe aussi activement à la vente de la production, par un système de paniers saisonniers et par la vente directe aux client-e-s. En plus du travail maraîcher, les salarié-e-s peuvent, en fonction de leurs intérêts, être mobilisés sur de la menuiserie (création de bacs potagers), de l'entretien de potagers urbains ou encore de l'accueil des publics et du soutien à l'animation. Ces compétences enrichissent leur parcours à la ferme et leur permettent de découvrir de nouvelles perspectives. Dans le cadre de leur contrat, les salarié-e-s bénéficient d'un accompagnement personnalisé et d'un accompagnement collectif, pour leur permettre d'avancer sur la résolution de leurs problématiques et la construction de leur projet professionnel. Différentes formations leur sont proposées: formation certifiante en permaculture, formation linguistique en partenariat avec le CFP de Grigny, formation SST/PRAP, etc. En parallèle de l'activité d'insertion, nous développons des actions d'Éducation à l'environnement et au développement durable sur la ville de Grigny et les alentours. Nous prévoyons aussi l'installation d'une micro-conserverie à la ferme afin de valoriser la production.



CONTACT

<http://lafermesaintlazare.etudesetchantiers.org/> - 07 62 60 71 69 -
maraichage.grigny@etudesetchantiers.org (Fiche mise à jour en 2025)



LES POTAGERS DU TÉLÉGRAPHE

Création des ACI : 2002 (Etampes) et 2013 (Itteville)

Ville d'implantation de l'ACI : Etampes et Itteville

Contexte d'implantation : Ancienne friche

Surface du site : 6 ha dont 4,2 ha cultivés

N° de salariés en parcours (2024) : 40

Support de production : Maraichage biologique et élevage de poules pondeuses

Métier support : Aide Maraîcher

Les Potagers du Télégraphe fait partie du Pôle Économie Solidaire Sud-Essonne, un groupement composé de plusieurs structures dans les domaines de l'insertion et de la formation, qui facilite la coordination des activités économiques et sociales sur le territoire. Installée à l'origine sur le site d'un ancien institut médico-éducatif à Étampes, sur un terrain mis à disposition par l'EPS Barthelemy Durand, à partir de 2013 l'association a développé son activité sur une deuxième parcelle d'un hectare à Itteville, en friche depuis 30 ans.

Située dans une partie de l'Essonne peu desservie par les transports publics et qui offre peu d'opportunités pour des personnes éloignées de l'emploi, malgré des zones d'activités avoisinantes, l'association noue des relations partenariales avec les communes et entreprises locales dans l'objectif d'envisager des périodes en immersion professionnelle pour ses bénéficiaires dans les services de la ville, les cantines scolaires et les supermarchés.

Au-delà de son réseau consommateurs-adhérents, l'ACI a diversifié ses canaux de distribution à travers des marchés locaux, des établissements scolaires, et une plateforme spécialisée dans la distribution de produits locaux (la Ruche qui Dit Oui). Une activité de transformation alimentaire anti-gaspillage est réalisée en partie en interne (fabrication de choucroute) et en externe (mise en bocaux de soupes, de ratatouille...). En plus de sa certification AB, Les Potagers du Télégraphe arbore aujourd'hui la marque régionale « PRODUIT EN Île de France » et le label départemental « La Belle Essonne ».

En 2022, l'ACI a poursuivi sa diversification en créant un atelier d'élevage de 249 poules pondeuses labellisé en AB pour susciter de nouvelles passions ainsi que proposer de nouveaux horizons professionnels. L'association a lancé une campagne de financement participatif pour soutenir le projet tandis que sa mise en œuvre sera réalisée en interne avec la participation des salariés en insertion et en lien avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques Ile de France et des professionnels du secteur. Des nouveaux emplois en insertion seront ainsi créés pour la gestion de l'activité et la vente en circuit ultra-court.

CONTACT

www.lpdt91.fr - 01 69 16 11 11 - contact@lpdt91.fr

(Fiche mise à jour en 2023)



LES CHANTIERS DE SILLERY

Création de l'ACI : 2020

Ville d'implantation de l'ACI : Epinay-sur-Orge

Contexte d'implantation : Domaine appartenant à la Fondation Franco-Britannique de Sillery

Surface du site : 3 ha dont 1,5 ha cultivés

N° de salariés en parcours (2022) : 16

Support de production : Maraichage et entretien des espaces naturels

Métier support : Ouvrier maraîcher polyvalent

Depuis 1919 la Fondation Franco-Britannique de Sillery a d'abord accueilli les soldats blessés ou mutilés des deux guerres mondiales, avant de se mettre au service des personnes en situation de handicap et/ou d'exclusion. Ilot de verdure et de fraîcheur d'une superficie de 30 hectares, aménagé autour de bassins créés par le paysagiste Varé au 19e siècle, le Domaine accueille différentes structures médico-sociales sur le site. Dans un environnement proche fortement construit, c'est un lieu propice au rétablissement des personnes accompagnées.

L'ACI est situé sur le Domaine de Sillery, à Epinay-sur-Orge, en bordure de l'autoroute A6, près des gares d'Epinay sur orge, de Petit Vaux et du futur tramway T12 (Massy Evry). Jusque dans les années 50, une ferme était implantée au cœur du domaine et permettait de fournir différents produits à la cuisine de l'époque. Depuis 2018, la Fondation a progressivement renoué avec son passé d'autosuffisance alimentaire en initiant la rénovation d'un verger. Cette première expérimentation a permis de construire un projet de chantier d'insertion spécifique, qui a été officiellement agréé en juin 2020. Cela a permis la création d'une exploitation maraîchère, menée en agriculture biologique, et l'aménagement d'espaces naturels favorisant la biodiversité.

Les salarié(e)s en parcours participent à l'ensemble du processus de production, du semis en serre chaude à la récolte, puis à la préparation et à la vente aux clients. L'entretien des parcelles de culture, leur fleurissement, la plantation de haies, des petits ateliers de mécanique, de bricolage et la gestion de l'atelier permettent de diversifier les travaux engagés, et de développer des compétences. En parallèle d'un accompagnement socioprofessionnel et de formations, tout est mis en œuvre pour envisager et soutenir le retour à l'emploi pérenne.

Le projet est encore jeune, et même s'il a déjà trouvé une forme de stabilité, beaucoup de travail reste à faire !

CONTACT

www.ffbs-sillery.com - 01 69 79 36 30 - leschantiers@ffbs-sillery.com

(Fiche mise à jour en 2023)



LA FERME DES POTAGERS DE MARCOUSSIS

Création de l'ACI : 1999

Ville d'implantation de l'ACI : Marcoussis

Contexte d'implantation : Terres agricoles

Surface du site : 10 ha

N° de salariés en parcours (2022) : 86

Support de production : Maraichage biologique ;
transformation alimentaire

Métier support : Ouvrier maraîcher

La Ferme des Potagers de Marcoussis produit une grande variété de fruits et légumes biologiques, distribués sous forme de paniers hebdomadaires à un réseau d'adhérents et commercialisés en vente directe au sein de la boutique à la Ferme. L'ACI est ancré dans le territoire contribuant au maintien des terres agricoles essonniennes et à la préservation de la biodiversité, des sols et de l'eau. L'association porte également un deuxième ACI, la conserverie artisanale de la Ferme, avec pour support d'activité la transformation alimentaire.

CONTACT

www.lespotagersdemarcoussis.org - 01 64 49 52 80 - contact@lespotagersdemarcoussis.fr

(Fiche mise à jour en 2025)





JARDIN DE COCAGNE DE LIMON

Création de l'ACI : 2012

Villes d'implantation de l'ACI : Vauhallan

Contexte d'implantation : Ancienne ferme de la communauté Bénédictine de l'abbaye Saint-Louis du Temple

Surface du site : 10 ha dont 7 ha cultivés

N° de salariés en parcours (2024) : 70

Support de production : Maraîchage

Métier support : Vendeur, livreur, maraîcher

Installé à Vauhallan sur l'ancienne ferme de la communauté Bénédictine de l'Abbaye Saint-Louis du Temple, le jardin de Cocagne de Limon est un jardin maraîcher biologique à vocation d'insertion sociale et professionnelle. A travers la production et la distribution de légumes biologiques à des adhérents consommateurs, le jardin permet à des adultes en difficulté de retrouver un emploi et de reconstruire un projet personnel.

La boutique à la ferme est ouverte le jeudi de 15h à 19h30, le vendredi de 15h à 19h et le samedi de 9h à 12h.

CONTACT

<https://jardindelimon.cocagnebio.fr/> - 01 69 41 37 94

4 rue des Arpentis, 91 430 Vauhallan

(Fiche mise à jour en 2025)



JARDIN DU PIQUEUR

Création de l'ACI : 2018

Villes d'implantation de l'ACI : Saint-Cloud

Contexte d'implantation : Ancien jardin pédagogique au sein du Domaine national de Saint-Cloud

Surface du site : 13 ha dont 10 ha cultivés

N° de salariés en parcours (2024) : 35

Support de production : Eco-maraîchage, éco-pâturage, petite restauration au Café Solidaire

Métier support : Éco-animateur, aide-maraîcher, aide-cuisinier

L'association Espaces anime 16 chantiers d'insertion par l'écologie urbaine autour d'activités de gestion différenciée et écologique, la sensibilisation à l'environnement, le maraîchage urbain et l'économie circulaire, tout en proposant aux salariés en insertion un emploi, une formation aux métiers émergents et un accompagnement socioprofessionnel.

En tant que structure porteuse de plusieurs ACI, Espaces mobilise un réseau important de plus de 200 partenaires publics et privés qui vont mettre à disposition des lieux, accorder des subventions ou proposer des mécénats de compétences (collectivités, bailleurs sociaux, fondations, entreprises, etc.). L'association coordonne également un réseau de bénévoles qui participe aux différentes activités écologiques et aux actions d'accompagnement social et professionnel (cours de français, démarches administratives, etc.). Afin d'accompagner au mieux ses salariés en insertion vers l'emploi, Espaces mise fortement sur les actions de formation en situation de travail (AFEST), en s'appuyant sur des référentiels de compétences établis au regard des activités de l'ACI et des titres professionnels certifiés, qui peut être validée par des sessions de certification des compétences devant un jury professionnel.

Le Jardin du Piqueur, situé dans le Domaine national de Saint-Cloud, en Île-de-France, est un projet de l'association Espaces. Initié en 2018, le Jardin du Piqueur est un projet, conçu en chantier d'insertion pour devenir une ferme urbaine, pédagogique et productive. Le Centre des Monuments Nationaux (CMN) met à disposition ce lieu à titre gracieux, sous forme d'une concession à l'association Espaces. Sa mission principale est d'organiser des activités visant à sensibiliser différents publics sur les questions écologiques, environnementales, agricoles et de développement durable.

Au démarrage du projet, la vocation du lieu était d'insérer des personnes en difficultés (allocataires du RSA, jeunes sans diplôme, seniors, chômeurs de longue durée, etc.) au travers d'activités comme l'animation d'ateliers pédagogiques, soins aux animaux, maraîchage, petite restauration. Après un an d'activité en 2019, l'association Espaces a fait appel à Hauts-de-Seine Initiative pour bénéficier d'un appui au titre du Dispositif local d'accompagnement (DLA) pour l'aider à redimensionner les activités du Jardin du Piqueur et à pérenniser économiquement le chantier au travers des différentes activités qu'il proposait.

À l'issue de cet accompagnement et avec ces années d'expérience, Espaces centre l'activité du Jardin du Piqueur et développe un projet permettant de proposer un lieu exemplaire du développement durable au service de l'insertion et ancré dans son territoire :

- en alliant restauration solidaire, production maraîchère et jardinage écologique, sensibilisation et animations pédagogiques et élevage ;
- Et en accompagnant des salariés en insertion vers l'emploi par la formation en situation de travail sur les métiers de l'animation, de la restauration, de la vente, du maraîchage et de l'élevage.

CONTACT

www.association-espaces.org - 01 55 64 13 40 - espaces@association-espaces.org

(Fiche mise à jour en 2025)



CITÉ MARAÎCHÈRE DE ROMAINVILLE

Création de l'ACI : 2021

Ville d'implantation de l'ACI : Romainville

Contexte d'implantation : QPPV en renouvellement urbain

Surface du site : 20 000 m² dont 800 m² cultivés

N° de salariés en parcours (2024) : 33

Support de production : Production maraîchère hors-sol;
culture de champignons et d'endives en sous-sol;
éco-animation; éco-entretien, accueil et logistique

Métier support : Ouvrier maraîcher; éco-animateur

A Romainville, la Mairie a créé l'Agence Communale de la Transition Écologique et Solidaire (ACTES) pour porter elle-même un ACI dans l'objectif d'accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi vers les métiers de la transition écologique et solidaire, tout en facilitant l'accès aux habitants à une alimentation durable et locale. Cet équipement municipal, sous forme de serre verticale de maraîchage écologique sur substrat circulaire, se veut également un lieu de vie pour les Romainvillois à travers un programme d'événements festifs et pédagogiques.

Héritée par la municipalité de la mandature précédente et livrée début 2021, la Cité Maraîchère et son contexte d'implantation au cœur d'un QPV cristallisent de nombreux maux de la ville et elle est devenue ainsi un outil de réponse aux ambitions politiques. Conçue à l'origine en tant que lieu d'innovation agronomique, architecturale et technique unique, la Cité Maraîchère réunit aujourd'hui diverses activités au-delà d'une production maraîchère, dédiées à la sensibilisation de tous à la nature en ville, l'écocitoyenneté et l'alimentation durable.

Afin de remédier aux problèmes surgissant d'un système de collecte des déchets par aspiration pneumatique souterraine, un pôle de médiation a été mis en place afin d'aller à la rencontre des habitants et sensibiliser au tri sélectif ainsi qu'au bon fonctionnement des bornes. La Cité Maraîchère propose ainsi des parcours d'insertion à travers les métiers d'éco-animateur et de médiateur zéro-déchet, aussi bien que des postes sur l'activité maraîchage, permettant des passerelles pour les salariés afin de susciter ou bien de confirmer des vocations.

En novembre 2021, Cultivons La Ville a organisé son premier forum des acteurs engagés pour l'insertion par l'agriculture urbaine dans les espaces de la Cité Maraîchère, un événement qui a réuni 120 participants autour des thématiques au cœur du projet.

CONTACT

www.lacitemaraichere.com - contact@lacitemaraichere.com

(Fiche mise à jour en 2025)



ASSOCIATION TERRITOIRES

Création de l'ACI : 2001

Ville d'implantation de l'ACI : Saint-Denis

Contexte d'implantation : Terres agricoles

Surface du site : 10 000 m² dont 8000 m² cultivés

N° de salariés en parcours (2022) : 30

Support de production : Maraîchage biologique, animation de jardins partagés, entretien des espaces verts, travaux d'aménagements paysagers, nettoyage urbain.

Métier support : Agent Polyvalent de l'environnement et de la Nature

L'association Territoires s'est installée sur une friche et des terres agricoles abandonnées, situées au croisement de Pierrefitte, Stains et Saint-Denis, dans l'ambition de s'engager dans l'amélioration du cadre de vie, de l'environnement urbain et de l'espace public. Son ACI contribue à la renaissance de la tradition maraîchère au coeur de la Zone des Tartres, tout en proposant des emplois en insertion et des actions dans une logique de sensibilisation et de mobilisation des habitants autour des problématiques environnementales.

Territoires tend vers l'autonomie en produisant ses propres semences paysannes et plants en veillant au respect de la rotation des cultures et dans le strict respect du mode de production biologique. Les équipes interviennent également dans le domaine de travaux de création paysagère et l'entretien des espaces verts, et l'aménagement de jardins partagés et collectifs au sein de quartiers de Plaine Commune.

Depuis 2019, l'association gère et anime la maison de l'écologie dédiée à la sensibilisation à l'environnement et au développement durable. Afin de participer à la lutte contre l'insécurité alimentaire, une partie de la production de la ferme est destinée à des ménages précaires.

Dans une démarche de coopération intelligente et durable, l'association est partie prenante d'une boucle alimentaire locale à Stains, projet né de l'initiative d'acteurs locaux tels que NOVAEDIA, l'association Parti Poétique et les Fermes de Gally. À terme, cette coopération serait renforcée dans le cadre de la structuration d'un Pôle territorial de coopération économique (PTCE) dans l'objectif de mutualiser des outils de stockage, de production et de transformation alimentaire, notamment grâce à la construction d'un bâtiment biosourcé.

CONTACT

www.assoterritoires.com - 01 48 26 49 86 - aciterritoires@gmail.com

(Fiche mise à jour en 2023)



LES JARDINS BIOLOGIQUES DU PONT-BLANC

Création de l'ACI : 1997

Ville d'implantation de l'ACI : Sevrans

Contexte d'implantation : Ancienne friche

Surface du site : 20 000 m² dont 14 000 m² cultivés

N° de salariés en parcours (2022) : 35

Support de production : Maraîchage biologique et entretien des espaces verts, jardin pédagogique

Métier support : Ouvrier Jardinier Polyvalent

Le projet des Jardins Biologiques fait partie des près de 200 établissements de l'association Aurore, qui accueille et accompagne depuis 1871 les personnes en situation de précarité ou d'exclusion vers l'autonomie via l'hébergement, les soins et l'insertion professionnelle. Implanté sur une friche de la cité du Pont-Blanc à Sevrans, l'ACI propose aujourd'hui des parcours d'insertion dans les domaines de l'agriculture biologique et de l'entretien de jardins et espaces verts.

Le contact avec la nature et le fait de participer à une chaîne sociale de production (du semis jusqu'à la récolte et la distribution) permettent aux salariés de se sentir valorisés en constatant les fruits de leur travail et de remettre ainsi le pied à l'étrier par le biais d'une activité. Pendant les périodes de confinement liées à la crise sanitaire, l'association a constaté que de nombreux salariés ont préféré se rendre au travail afin d'assurer l'activité agricole à la ferme plutôt que de rester enfermés. La vente des légumes repose sur l'engagement des adhérents et des paniers sont aussi distribués à petit prix aux salariés du jardin, ainsi qu'à des familles aux revenus faibles. En complément de son activité de maraîchage, Aurore propose une activité d'animation de jardins partagés et pédagogiques, auprès des riverains, des écoles et des centres de loisirs du quartier.

L'association organise également des journées de solidarité à la ferme dans l'objectif d'accueillir en immersion des collaborateurs des entreprises locales (telles que l'Oréal et GRDF) qui participent à une action terrain, aux côtés des bénéficiaires de l'ACI, afin de découvrir le fonctionnement et les enjeux de l'association tout en favorisant la cohésion d'équipe.

Dans l'avenir, Aurore envisage de contribuer à l'émergence d'un tiers lieu à Sevrans à travers l'animation d'actions autour de l'agriculture urbaine (notamment le compostage), et l'inauguration d'une académie du jardinage ainsi que d'un restaurant social.

CONTACT

www.aurore.asso.fr - 01 85 08 95 49 / 52 - jardinsbio@aurore.asso.fr

(Fiche mise à jour en 2023)



FLEURS D'HALAGE

Création de l'ACI : 2019

Ville d'implantation de l'ACI : L'Île-Saint-Denis

Contexte d'implantation : Friche industrielle polluée en zone

Natura 2000

Surface du site : 36 000 m² dont 3 500 m² cultivés

N° de salariés en parcours (2024) : 29

Support de production : Horticulture urbaine

Métier support : Ouvrier horticole

L'association Halage répond depuis 1994 à une double préoccupation : l'amélioration du cadre de vie local des habitants et l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation de précarité. Grâce au soutien du Département de la Seine-Saint-Denis, elle a saisi une opportunité pour réhabiliter une friche industrielle polluée en bord de Seine en développant une activité horticole et des formations aux nouveaux métiers urbains. Halage devient ainsi un acteur incontournable de la filière de la fleur française en île-de-France.

Fleurs d'Halage est né d'un constat que les fleurs sont des objets beaux et valorisants, qui peuvent apporter de multiples vertus bénéfiques dans un parcours d'insertion. L'association étant spécialisée dans les ACI liés au paysage et à l'entretien d'espaces verts, l'horticulture s'avère un bon vecteur d'ouverture des métiers pour les femmes comme pour les hommes dans un secteur habituellement très masculin. L'activité permet de mobiliser un large panel de compétences transférables à de nombreux métiers liés au végétal (fleuriste, pépiniériste, vendeur en jardinerie...).

Les fleurs produites par Fleurs d'Halage sont de saison, cultivées sans produit phytosanitaire et sont distribuées en circuit-court auprès de fleuristes, de collectivités, d'entreprises et de particuliers. L'association a développé ainsi un important réseau de clients et partenaires, multipliant également les opportunités de stage pour les salariés.

Chaque année une trentaine de personnes sont accompagnées au sein du chantier d'insertion Fleurs d'Halage dont à minima 50% de femmes, plus de 150 000 tiges de fleurs sont produites et distribuées localement.

CONTACT

www.fleursdhalage.fr - 06 18 42 75 42- fleursdhalage@halage.fr

(Fiche mise à jour en 2025)



CULTICIME

Création de l'ACI : 2020

Ville d'implantation de l'ACI : Aubervilliers

Contexte d'implantation : Toiture-terrasse d'un centre commercial

Surface du site : 2 000 m² dont 1500 m² cultivés

N° de salariés en parcours (2024) : 17

Support de production : Maraîchage urbain

Métier support : Éco-animateur ; éco-maraîcher

L'association Espaces anime 16 chantiers d'insertion par l'écologie urbaine autour d'activités de gestion différenciée et écologique, la sensibilisation à l'environnement, le maraîchage urbain et l'économie circulaire, tout en proposant aux salariés en insertion un emploi, une formation aux métiers émergents et un accompagnement socioprofessionnel.

En tant que structure porteuse de plusieurs ACI, Espaces mobilise un réseau important de plus de 200 partenaires publics et privés qui vont mettre à disposition des lieux, accorder des subventions ou proposer des mécénats de compétences (collectivités, bailleurs sociaux, fondations, entreprises, etc.). L'association coordonne également un réseau de bénévoles qui participe aux différentes activités écologiques et aux actions d'accompagnement social et professionnel (cours de français, démarches administratives, etc.). Afin d'accompagner au mieux ses salariés en insertion vers l'emploi, Espaces mise fortement sur les actions de formation en situation de travail (AFEST), en s'appuyant sur des référentiels de compétences établis au regard des activités de l'ACI et des titres professionnels certifiés, qui peut être validée par des sessions de certification des compétences devant un jury professionnel.

Née en 2016, comme une démarche de recherche-action en vue d'étudier les impacts systémiques environnementaux, économiques et sociaux sur un territoire, Espaces a pris le tournant de l'agriculture urbaine avec la création d'une nouvelle activité : CultiCime. En 2020, l'activité maraîchère de CultiCime se développe, permettant de mener son action sur une année complète et se transforme en chantier d'insertion. Elle devient ainsi une exploitation maraîchère urbaine, écologique et solidaire sur une toiture de 2 000 m². Cultiver, distribuer des paniers solidaires et commercialiser des produits de saison, sains et de qualité tout en créant des emplois et en favorisant le retour de la biodiversité et de la nature en ville, sont ainsi le triple objectif de CultiCime.

L'association constate que mettre les mains dans la terre contribue à améliorer le bien-être psychique et apporte un apaisement aux publics fragilisés, tandis que l'apprentissage par le geste permet à certains publics dont le français n'est pas la langue maternelle de s'approprier le langage afin de pouvoir travailler et de se faire comprendre. Le retour au vivant et l'initiation aux techniques agricoles, respectueuses de l'environnement et favorables à la biodiversité, sont des activités valorisantes permettant de retrouver du sens, de se ressourcer et de comprendre comment la nature s'intègre en milieu urbain en observant les interactions au sein d'un écosystème. Si le bien-être passe aussi par la nourriture, l'agriculture urbaine nous invite à interroger l'accès à une alimentation durable et locale en ville.

À travers ses activités, Espaces contribue à promouvoir les métiers qui s'inscrivent dans la transition écologique. Même si les salariés ne poursuivent pas dans des activités agricoles, les compétences et connaissances techniques acquises au cours du parcours vont être multiples et fortes.

CONTACT

www.association-espaces.org - 01 55 64 13 40 - espaces@association-espaces.org

(Fiche mise à jour en 2025)



LE COMPTOIR DES PLANTS

Création de l'ACI : 2023

Ville d'implantation de l'ACI : Villeneuve-Saint-Georges Contexte d'implantation : Quartier nord de Villeneuve-Saint-Georges

Surface du site : 800 m² dont 400 m² cultivés

N° de salariés en parcours (2024) : 16

Support de production : Pépinière, entretien des espaces verts

Métier support : Ouvrier polyvalent agricole

Études et Chantiers Île-de-France est une association d'écologie sociale, porteuse de dispositifs d'insertion par l'activité économique. Nous agissons concrètement pour la transition écologique, notamment dans les quartiers populaires.

La pépinière de quartier "Le Comptoir des Plants du Val-de-Marne" est le plus jeune chantier créé par l'association. Cette pépinière est installée sur un terrain mis à disposition par le bailleur Valophis dans le quartier nord de Villeneuve Saint-Georges, en plein renouvellement urbain. La pépinière a pour objectif de développer les connaissances horticoles du grand public, d'offrir aux habitant-e-s un espace de lien et de reconnexion avec la nature et de permettre la production de plants locaux et biologiques.

En 2024, environ 10000 plants ont ainsi été produits, majoritairement des solanacées, des salades, des aromatiques et différentes fleurs. Ces plants sont vendus aux jardiniers des potagers familiaux du territoire, aux salariés de Valophis ou à des partenaires associatifs.

Le chantier d'insertion accueille simultanément 6 salarié-e-s en parcours d'insertion. L'équipe est formée au travail horticole au fil de la saison : semis, entretien, boutures, vente des plants, conseil aux clients, etc. L'équipe est aussi mobilisée sur différents chantiers d'entretien des espaces verts sur le territoire. Dans le cadre de leur contrat, les salarié-e-s bénéficient d'un accompagnement personnalisé et d'un accompagnement collectif, pour leur permettre d'avancer sur la résolution de leurs problématiques et la construction de leur projet professionnel. Différentes formations leur sont proposées: formation d'initiation aux espaces verts, formation linguistique, formation SST/PRAP, etc.

La pépinière est aussi un lieu de partage et de vie sociale, où sont organisées des animations hebdomadaires pour un collectif d'habitant-e-s. Un jardin partagé situé juste à côté de la pépinière est investi par les bénévoles et par l'équipe dans cette dynamique de lien et de sensibilisation.

CONTACT

<https://etudesetchantiers.org/> - 06 24 68 31 57 - m.grissolange@etudesetchantiers.org

(Fiche mise à jour en 2025)



VAL BIO ILE-DE-FRANCE

Création de l'ACI : 2014

Ville d'implantation de l'ACI : Chennevières-sur-Marne

Contexte d'implantation : Terrain au sein de l'espace naturel de la Plaine des Bordes

Surface du site : 8 ha dont 5 ha cultivés

N° de salariés en parcours (2024) : 28

Support de production : Maraichage biologique

Métier support : Ouvrier polyvalent agricole

Installée sur un terrain mis à disposition par le Département du Val-de-Marne, Val Bio Ile-de-France participe à la mise en valeur et à la dynamique collective du Parc départemental de la Plaine des Bordes. Grâce au soutien continu du Département, un nouveau bâtiment agricole a été inauguré en 2021 avec des espaces de stockage, de conditionnement des légumes, des bureaux et une boutique.

En complément de la boutique à la ferme, l'association a installé un distributeur de légumes en libre-service sur place et a noué des relations avec d'autres ACI sur leur territoire afin de mettre en place des points de dépôts pour la distribution des paniers. L'ACI participe également au programme Paniers Solidaires du réseau Cocagne, permettant à des personnes à faibles revenus, dont des étudiants, à accéder aux légumes bio à un prix réduit (30 % du prix de vente classique).

CONTACT

www.lespaniersbioduvaldemarne.org - 01 45 90 54 91 - contact@lespaniersbioduvaldemarne.org

(Fiche mise à jour en 2023)



PLAINE DE VIE - CULTIVONS LA SOLIDARITÉ

Création de l'ACI : 1998

Ville d'implantation de l'ACI : Domont et Saint Brice

Contexte d'implantation : Terrain agricole et terrain en friche

Surface du site : 42 000 m² dont 32 000 m² cultivés

N° de salariés en parcours (2022) : 53

Support de production : Maraichage biologique

Métier support : Ouvrier polyvalent maraîchage

Plaine de Vie est née d'un partenariat entre plusieurs associations (Contact Plus, Inven'terre, Tremplin 95, et le Secours Catholique) dans l'objectif de réaliser un jardin d'insertion dédié à la culture maraîchère biologique sur le modèle des jardins du Réseau Cocagne. L'association participe au programme Paniers Solidaires afin de permettre à des familles à faibles revenus d'accéder aux paniers bio produits et organise des ateliers de cuisine. Une « feuille de chou » est rédigée et distribuée avec chaque panier, qui raconte la vie du jardin et propose des recettes de cuisine. Aujourd'hui, une activité d'animation nature est proposée en parallèle des actions d'insertion.

CONTACT

www.plainedevie.org - 01 39 35 27 36 - contact@plainedevie.org

(Fiche mise à jour en 2023)

ONZE AUTRES ACI EN ÎLE-DE-FRANCE

LA FERME DES COPAINS, MAINCY (77)

Porté par l'association Horizon, l'ACI porte plusieurs activités d'agriculture urbaine telles que l'apiculture, le maraîchage, l'horticulture et l'élevage. Ces ateliers sont réalisés au sein de la ferme éducative de l'association d'une superficie de 5 000 m².



CONTACT

01 60 68 59 64

INITIATIVES 77, DAMMARIE-LES-LYS (77)

Auparavant porté par ODE77 en partenariat avec la commune de Dammarie-les-Lys, ce chantier d'insertion proposait des activités variées : entretien du terrain, plantation, récolte, logistique au sein du maraîchage, ainsi que des ventes ponctuelles. À la suite de la fermeture de la structure en mars 2025, Initiatives77 poursuit désormais ces activités maraîchères, soutenues par l'État, la Commune et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.



CONTACT

<https://initiatives77.org/> - 01 64 87 45 80

LE CHEMIN DES FLEURS, AVRAINVILLE (91)

Créé en 2014, l'ACI est installé sur une ancienne exploitation horticole. Après avoir réussi à mettre en place la première production de roses biologiques en France, l'association s'est lancée dans le maraîchage biologique afin d'augmenter le nombre d'emplois en insertion et de répondre à une demande locale grandissante en légumes issus de l'agriculture bio et locale.



CONTACT

www.fleurs-bio.fr - 01 60 82 94 96 - contact@fleurs-bio.fr

LE BOIS DE L'ABBÉ, EPINAY-SUR-ORGE (91)

Porté par l'association Emmaüs Solidarité, l'ACI du Bois de l'Abbé a commencé son activité d'insertion en 2019 sur la petite ferme déjà existante. Le chantier a développé différentes activités : maraîchage, horticulture, entretien des espaces verts, ou encore éco-pâturage.



CONTACT

<https://www.emmaus-solidarite.org/sur-le-terrain/insertion-professionnelle>

JARDINS DU COEUR, MONTREUIL (93)

Porté par l'association départementale des Restos du Cœur de Seine Saint-Denis, l'ACI a réhabilité la Ferme Mouloux à Montreuil. Bénéficiant d'une superficie de 1 500 m², la production approvisionne les centres de distribution alimentaire.



CONTACT

01 45 28 29 71 - ACI-Jardins@restosducoeur.org

CONFLUENCES C.I., FRESNES (94)

Porté par l'association Confluences C.I., dans le Val-de-Marne, l'ACI au sein du centre pénitentiaire de Fresnes développe des cultures de légumes et de plants maraîchers et floraux. Bénéficiant d'une pépinière de 250 m², la production est mise en vente au sein d'AMAP, de restaurants ou de collectivités.



CONTACT [Confluences Chantiers d'Insertion - Accueil](#)

SAUVEGARDE 95, CERGY-PONTOISE (95)

Porté par l'association Sauvegarde 95 dans le Val-d'Oise, l'ACI La Récolte du Val-d'Oise développe des activités de maraîchage et d'animation auprès des habitants des quartiers alentours. La production approvisionne des structures associatives, municipales et commerciales du territoire.

CONTACT

01 30 38 10 66 - [Accueil - Sauvegarde 95](#)



Sauvegarde
Val d'Oise
▶▶

EQUALIS (78, 95)

L'association EQUALIS porte quatre ACI dans le Val-d'Oise et les Yvelines avec des activités de production maraîchère dans les jardins du château de la Roche-Guyon et à Cergy Pontoise, aux bases de loisirs de Verneuil Vernouillet, à Conflans Sainte Honorine, et aux Mureaux.

CONTACT

www.equalis.org



Vous portez un projet d'atelier et chantier d'insertion en Île-de-France ?

Contactez le réseau CHANTIER école Île-de-France pour connaître son offre d'accompagnement !

contact.iledefrance@chantierecole.org

Vous êtes un acteur de l'insertion par l'agriculture et souhaitez vous renseigner davantage sur la filière et/ou développer des partenariats avec les acteurs de l'insertion par l'agriculture urbaine ?

Contactez la coordination du projet de Cultivons La Ville !

cultivonslaville.idf@chantierecole.org

CHANTIER école Île-de-France

6 rue Arnold Géraux 93450 L'ÎLE-SAINT-DENIS - 01 49 29 02 61

<http://iledefrance.chantierecole.org> - www.cultivonslaville.org

REMERCIEMENTS

Le renouvellement de l'Observatoire des ACI de la filière agricole en Île-de-France a été possible grâce à l'appui financier de nos partenaires, la Ville de Paris et le Département de Seine-Saint-Denis, au projet Cultivons La Ville.

Nous tenons également à remercier les structures qui ont, à nouveau, accepté de répondre à nos questions*. C'est grâce à elles, au temps qu'elles nous ont accordé et aux données qu'elles nous ont transmises, que nous pouvons faire évoluer cet observatoire au fil des ans. Le contexte difficile que traverse l'Insertion par l'Activité Economique est une raison de plus pour réaliser et mettre à jour des outils comme cet Observatoire et défendre, ainsi, l'existence de ces projets riches de sens.

Le Conseil d'Administration et l'équipe de CHANTIER école Île-de-France.

*Les participants au questionnaire 2025 :

Abeilles Aide et Entraide – ACTES (Cité maraîchère de Romainville) – Association ARILE – Association Espaces – Confluences C.I. – Études et Chantiers IDF – Association Halage – Horizon – Interface Formation – Jardin de Limon – Les Potagers du Télégraphe – Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi (M2IE) – Pépins Production – PIJE - ADSEA 77 – Travail et Vie – Val Bio Île-de-France.

LEXIQUE

AB : Agriculture Biologique

ACI : Atelier et Chantier d'Insertion

AFAUP : Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle

AFPA : Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes

AI : Association Intermédiaire

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

ANRU : Agence Nationale de la Rénovation Urbaine

ARS : Agence Régionale de Santé

ASP : Agence de Services et de Paiement / Accompagnateur Social et Professionnel

ASR : Achats Socialement Responsables

AVISE : Agence de Valorisation des Initiatives Socio-économiques

AU / AUP : Agriculture Urbaine / Agriculture Urbaine et Périurbaine

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CDDI : Contrat à Durée Déterminée d'Insertion

C2IAE : Commission Inclusion et Insertion par l'Activité Économique

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CIE : Conseil pour l'Inclusion dans l'Emploi

CIP : Conseiller en Insertion Professionnelle

CQP : Certificat de Qualification Professionnelle

CRESS : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

DGEFP : Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement

DRIEAT : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports

DRIEETS : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

EA : Entreprise Adaptée

EEDD : Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

EI : Entreprise d'Insertion

EITI : Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPT : Établissement Public Territorial

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

ESS : Économie Sociale et Solidaire

ESUS : Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

ETAIE : Encadrant Technique d'Activité d'Insertion par l'Économique
ETP : Équivalent Temps Plein
ETTI : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
FAO : Food and Agriculture Organization
FDI : Fonds de développement de l'inclusion
FEI : Fédération des entreprises d'insertion
FEST : Formation En Situation de Travail
FLES : Fonds Local Emploi Solidarité
FSE : Fonds Social Européen
GEIQ : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
GRAFIE : Groupement Régional des Acteurs Franciliens de l'Insertion par l'Économique
HVE : Haute Valeur Environnementale
MSA : Mutualité Sociale Agricole
MIN : Marché d'Intérêt National
OF : Organisme de Formation
OPCO : Opérateur de Compétences
PEC : Parcours Emploi Compétences
PIC-IAE : Plan d'Investissement dans les Compétences pour l'Insertion par l'Activité Économique
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
POEC / POEI : Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective / Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle
PMSMP : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
PPSMJ : Personne Placée Sous Main de Justice
PTCE : Pôle Territorial de Coopération Économique
QPV / QPPV : Quartier de la Politique de la Ville/ Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
RSA : Revenu de Solidarité Active
RSE : Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP : Société Coopérative de Production
SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Économique
SPE : Service Public de l'Emploi
SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SST : Santé et Sécurité au Travail
SYNESI : Syndicat National des Employeurs Spécifiques d'Insertion
TZCLD : Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée
VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

RESSOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

L'insertion par l'activité Économique / Les Ateliers et Chantiers d'Insertion

- 2017 - Boneff, Chloé, « En quoi la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine peut-elle permettre à un Atelier Chantier d'Insertion d'être viable ? », consulté en décembre 2025.
- 2020 - CHANTIER école Ile-de-France. Les Modèles Socio-Economiques des ACI en Île-de-France: une enquête monographique. <http://regions.chantierecole.org/idf/2020/03/26/les-modeles-socio-economiques-des-aci-en-ile-de-france-une-enquete-monographique/>
- 2020 - CHANTIER école. Guide pratique : COVID 19 - Pratiques d'accompagnement, d'encadrement et de formation. www.chantierecole.org/COVID-19-Pratiques-d-accompagnement-d-encadrement-et-de-formation-le-guide-du.html 2020, Juillet - GRAFIE. Étude de la Task Force IAE de réponse à la crise de la Covid 19 : À quels besoins sociaux pourrait répondre l'IAE dans le "monde d'après"? www.grafie.org/a-quels-besoins-sociaux-pourrait-repondre-l-iae-dans-le-monde-d-apres
- 2018 - CHANTIER école. Guide Repère responsabilité sociétale des Entreprises Sociales Apprenantes <http://regions.chantierecole.org/pdl/engagement-societal/>
- GRAFIE - Annuaire des SIAE : www.grafie.org/annuaire-des-siae

Le contexte agricole francilien

- Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France : <https://idf.chambre-agriculture.fr/la-chambre/lagriculture-francilienne/>
- DRIAAF. Paris et l'agriculture francilienne (rapport 2014) www.prefecturesregions.gouv.fr/content/download/13262/91786/file/paris_et_agriculture_francilienne.pdf
- L'Agriculture Biologique en Ile-de-France (site du GAB IDF) : www.bioiledefrance.fr/le-gab-idf/l-observatoire-regional/

Les jardins d'insertion par l'activité économique

- Cultivons La Ville - Carte des ACI et projets solidaires en agriculture urbaine en IDF : cultivonslaville.org/carte-des-aci
- Le Collectif "Jardins d'insertion en Ile-de-France" (en sommeil depuis 2012) : <http://insertion.jardinons-ensemble.org/>
- Réseau Cocagne (réseau national des ACI en maraîchage biologique) : www.reseaucocagne.asso.fr
- 2014 - DOIDY Éric, DUMONT Emmanuel, « Maraîchage et accompagnement à l'insertion en France et aux États-Unis. Un ré-enchantement de l'agriculture par le travail social ? », Revue française des affaires sociales, p. 137-154. URL <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2014-3-page-137.htm>
- 2003 - DUPONT, Jacques, Contribution des jardins d'insertion à la restauration de l'homme et au développement social local, Mémoire de DSTS, [en ligne] Adresse URL : http://www.cedias.org/index.php?lvl=notice_display&id=17992

Agriculture urbaine et périurbaine

- 2023 – AFAUP : <https://www.afaup.org/lagriculture-urbaine-cest-quoi/>
- 2022 – FAO : « Agriculture urbaine et périurbaine : de la production aux systèmes alimentaires » : <https://www.fao.org/urban-peri-urban-agriculture/fr>
- 2021 VILLALBA Bruno et BOUTRY Vincent, « Transition et quartier populaire, vers une économie de l'entraide à partir de la ferme urbaine du Trichon », AgroParisTech et Université Populaire et Citoyenne de Roubaix
- 2021 - Ville de Paris (DEVE). La boîte à outils Parisculteurs www.parisculteurs.paris/fr/votre-projet/la-boite-a-outils-parisculteurs/
- 2020 - BIOSOL pour la Ville de Paris : Étude sur le potentiel de création d'emploi pour les parisiens dans l'agriculture durable.
- 2020 - CGEAR. Rapport de mission de conseil n°19052 : La politique du ministère en matière d'agriculture urbaine <https://agriculture.gouv.fr/la-politique-du-ministere-en-matiere-dagriculture-urbaine>
- 2020 - DRIEAT Île-de-France : Note récapitulative d'une étude que l'agriculture urbaine au niveau francilien : www.drieet.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/diagnostic-et-perspectives-en-ile-de-france-a4373.html
- 2019 - Avis du CESE - L'agriculture urbaine : un outil déterminant pour des villes durables : www.lecese.fr/travaux-publies/lagriculture-urbaine-un-outil-determinant-pour-des-villes-durables
- 2019 - ANRU - Carnets de l'innovation : L'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain (Boîte à outils du montage d'un projet) : www.anru.fr/la-docutheque/carnets-de-linnovation-lagriculture-urbaine-dans-les-quartiers-en-renouvellement
- 2019 - SAFER Ile-de-France et AFAUP – Guide pratique : Installations agricoles de proximité : quels rôles pour les collectivités ? www.afaup.org/wp-content/uploads/guideagriculture_de_proximitweb_compressed_cle05cde1.pdf
- 2019 - CEREMA, Sarah Olei. Fiche thématique « Promouvoir l'agriculture dans les PLU et PLUi ». <http://outil2amenagement.cerema.fr/promouvoir-l-agriculture-dans-les-plu-plui-r766.html>
- 2017 ADEME « Agriculture urbaine, quels enjeux de durabilité ? » <https://librairie.ademe.fr/produire-autrement/1550-agriculture-urbaine-quels-enjeux-de-durabilite-.html>
- 2016 - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt « Guide pratique des démarches réglementaires en Île-de-France ».
- 2014 - Torre, André. « L'agriculture de proximité face aux enjeux fonciers. Quelques réflexions à partir du cas francilien », Espaces et sociétés, vol. 158, no. 3, pp. 31-48.
- Duchemin Éric, Wegmuller Fabien et Legault Anne-Marie, « Agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers », in <https://journals.openedition.org/vertigo/10436>, consulté en janvier 2024.

Méthodologie d'enquête

- ROSELLI, Mariangela. 2. Les enquêtes qualitatives en bibliothèque : quelles techniques pour quels résultats? In : Mener l'enquête : Guide des études de publics en bibliothèque [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2011. URL : <http://books.openedition.org/pressesensib/579> - ISBN : 9782375460351.

D'autres sources :

- Label Agriculture biologique | Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-lagriculture-biologique>
- Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique : www.agencebio.org/
- Label Haute Valeur Environnementale <https://agriculture.gouv.fr/la-haute-valeur-environnementale-une-mention-valorisante-pour-les-agriculteurs-et-leurs-pratiques>
- France Compétences - Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) : https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

CHANTIER école Île-de-France
6 rue Arnold Géaux 93450 L'ÎLE-SAINT-DENIS - 01 49 29 02 61
<http://iledefrance.chantierecole.org> - www.cultivonslaville.org